



Mes chères sœurs Recolettes et filles en Dieu souvenez vous que notre Réforme est fondée sur la pureté de cœur, pauvreté d'esprit, charité mutuelle, mortification de corps, les armes de la passion de Jésus - Christ que vous portez vous y convient, &c.

La Vén. Jeanne de Jésus.

VIE DE LA VÉNÉRABLE MÈRE
JEANNE DE JÉSUS



D'APRÈS LE R. P. MARS, RÉCOLLET.

PAR L'ABBÉ N. J. CORNET.

J E

VIE ET OPUSCULES SPIRITUELS

5

DE LA VÉNÉRABLE MÈRE

JEANNE DE JÉSUS

Réformatrice du Tiers-Ordre de saint François, et Fondatrice
des Pénitentes-Récollectines de Limbourg,

Simon
D'après le R. P. MARS, récollet,

ET LES ARCHIVES DE L'ANCIEN COUVENT DE DOLHAIN-LIMBOURG;

Par l'abbé N.-J. CORNET,

Rector de l'église et du collège de l'Immaculée-Conception à Eupen, membre honoraire
de la Société littéraire de l'Université Catholique de Louvain.



PARIS

LIBRAIRIE DE P. LETHIELLEUX,
Rue Bonaparte, 66.



LEIPZIG

L. A. KITTLER, COMMISSIONNAIRE,
Querstrasse, 34.

H. CASTERMAN
TOURNAI.

1864

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

AUX NOUVEAUX ENFANTS DE JEANNE DE JÉSUS,

LES

FRANCISCAINES DE LA SAINTE FAMILLE A EUPEN;

A LA

RÈVÈRENDE MÈRE ÉLISABETH

ET A SES FILLES SPIRITUELLES.

Les Sœurs professes de la section active :

Rose, Antonia, Françoise, discrètes;

Hyacinthe, Claire, Séraphine, Véronique, Josèphe, Jeanne, Bernardine, Félix, Ludivine, Bonaventure, Walburge, Pie, Gertrude, Marguerite, Mechtilde, Pacifique, Marthe, Christine, Hortulane.

Les Sœurs professes de la section contemplative :

Colette du Sacré Cœur de Jésus, Magdeleine de la Croix, Thérèse de l'Incarnation, Angèle du Saint Sacrement.

Les Novices :

Sœurs Baptiste, Hildegarde, Raphaelle, Julianne, Alcantara, Annonciata, Colombe, Benedicte, Xavier, Célestine, Stanislas, Joachim, Dominique, Salomé, Innocentia, Germaine, Salesia.

Et à la pieuse mémoire des Sœurs trépassées :

Marguerite, † 12 Septembre 1860, Michaëla, † 9 Août 1861
Agnès du couronnement d'épines, † 16 Septembre 1862
Aegidie, † 23 Juillet 1863, Paula, † 25 Décembre 1863,
Anne, † 3 Mai 1864.

ЧИСЛА ПОДАРОК 376647010000

ПОДАРОК 376647010000

ЧИСЛА ПОДАРОК 376647010000

ПОДАРОК 376647010000

ЧИСЛА ПОДАРОК 376647010000

AVANT-PROPOS.

Nous ne dirons pas un heureux hasard, mais un coup de la divine Providence nous a fait découvrir, au moment même où la conduite de Dieu en faisait une nécessité, pour l'achèvement d'une de ses œuvres réparatrices, les archives de l'ancienne congrégation des Pénitentes-Ré-collectines de Limbourg. Après avoir employé ces documents conformément aux fins que la Sagesse divine semblait manifester d'une manière assez indubitable, nous avons pensé qu'il était également de notre devoir de produire à

la lumière une bonne partie de ce trésor, dont certain nombre d'âmes, qui se vouent au service de Dieu, pourront retirer un grand profit spirituel. Nous publions en conséquence la *Vie de la Révérende Mère Jeanne de Jésus*, écrite par le R. P. Simon Mars Récollet, que nous avons cru devoir rendre accessible à tous en retranchant plusieurs longueurs et en changeant les expressions surannées et inintelligibles de l'édition publiée à Ypres en 1688, sans toutefois faire perdre à ce petit ouvrage son caractère de simplicité qui sied si bien au sujet qu'il traite. Ayant sous les yeux des documents dont le P. Mars n'avait pu profiter, nous nous sommes permis d'y faire quelques adjonctions soit dans le texte, soit au moyen de notes que nous avons ajoutées.

Les âmes qui veulent avancer dans l'amour divin savoureront avec une vive allégresse les *Oeuvres spirituelles* de la vénérable Jeanne de Jésus : d'abord ce drame sublime qui se passe

au-delà des sphères, idylle spirituelle et chaste entre Jésus et l'âme que l'auteur intitule : *Le Jardin des délices du Seigneur*, et dans laquelle sont exposées, sous le voile d'une allégorie magnifique, les opérations de la grâce dans l'âme des Justes et des Saints. On lira avec fruit, surtout dans les communautés religieuses, les instructions que la vénérable fondatrice adressait à ses sœurs, tant aux novices qu'aux professes, et on reconnaîtra que la fidèle servante de Jésus-Christ puisait sa sagesse au sein de Dieu lui-même.

En publiant cet opuscule, nous tenons à déclarer, avec le R. P. Mars, que nous nous conformons en tout aux décrets d'Urbain VIII, le même pontife qui a approuvé l'institut des Pénitentes-Récollectines, concernant la dénomination de sainte, etc., les faits extraordinaires relatés dans ce volume.

Nous ne voulons pas terminer notre avant-propos, sans témoigner publiquement notre

plus vive reconnaissance envers monsieur Dupont, curé de Dolhain, et monsieur Pagnoul, membre du conseil de fabrique de la dite paroisse, pour l'empressement avec lequel ils nous ont facilité nos recherches. Que les prières de la vénérable Mère Jeanne de Jésus suppléent à notre impuissance, pour les récompenser des services qu'ils nous ont rendus, en nous procurant les documents que nous sommes heureux de retirer de l'oubli, dans lequel ils ne sont restés que trop longtemps.

VIE
DE LA VÉNÉRABLE MÈRE
JEANNE DE JÉSUS.

CHAPITRE PREMIER.

Entrée en religion : noviciat, profession, clôture. — Le R. P.
Marchant.

La vénérable sœur Jeanne de Jésus, nommée dans le monde Jeanne de Neerich, naquit à Gand de parents honnêtes et de bonne vie. Ses premières années se passèrent innocemment sous la conduite de ses père et mère, qui prirent soin de la former dans les bonnes mœurs et dans la crainte de Dieu, principe de la vraie sagesse.

Aussitôt qu'elle eut atteint l'âge de discrétion,

Dieu la prévenant de ses plus douces bénédictions, lui inspira le dessein de quitter le monde et d'entrer en religion pour se donner entièrement à son service et à son amour : à quoi ne contribuèrent pas peu sa bonne éducation et le bon exemple de ses parents, qui la tinrent éloignée des occasions qui auraient pu flétrir les premières inclinations d'un bon esprit et empêcher les opérations de la grâce divine.

Le Saint-Esprit qui possérait son âme, et qui l'avait choisie pour devenir la Mère d'une grande congrégation de filles, dans lequel il voulait allumer la ferveur et la dévotion du séraphique Père saint François, disposa qu'elle se présentât, et qu'elle fut admise dans la Compagnie des sœurs du Tiers-Ordre de saint François, dites de Saint-Jacques en la ville de Gand. Cette congrégation était sous la dépendance et la direction des Pères Récollets de la province de Flandre.

Durant son noviciat, elle jeta par la pratique de l'humilité, du mépris du monde, et de la mortification du corps et de l'esprit, les fondements de l'édifice spirituel qu'elle devait éléver un jour jusqu'au sommet de la perfection.

Elle aimait surtout l'oraison, et elle ne trouvait point de plus grand contentement que dans l'entretien avec Dieu. En vérité, si les hommes considéraient l'admirable condescendance de Dieu, qui veut bien se familiariser avec ses créatures et s'entretenir avec elles, il ne se trouverait personne qui ne voulût toujours jouir de ce bonheur ; on ne souffrirait qu'avec peine d'en être privé. Il ne fut pas nécessaire de défendre à cette novice la conversation avec les personnes du siècle ; elle les avait toutes bannies de son esprit et de son cœur ; elle n'aimait que l'oratoire, le divin office et l'école de sa maîtresse, où elle apprenait les rudiments de la vie religieuse. Le terme de son noviciat étant expiré, elle fit profession de la règle, et elle se dévoua de tout son cœur à Dieu par les voeux solennels d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, qu'elle observa tout le temps de sa vie avec une fidélité inviolable.

Saint Paul enseigne que les jeunes vierges, principalement celles qui sont telles par choix et de profession, ne doivent penser qu'à Dieu, et aux moyens de lui plaire. Jeanne suivit ce précepte à la lettre ; elle se donna si absolument à son divin Epoux, que toutes

ses pensées, tous ses soins et toutes ses aspirations se rapportaient uniquement à Lui. C'est pourquoi elle se négligeait en quelque sorte elle-même à l'extérieur et ne voulait point de propreté outrée dans ses habits, dans sa chambrette, dans les petits meubles accordés à ses usages ; pour l'intérieur, au contraire, elle en prenait le plus grand soin ; car comme il est toujours exposé aux yeux de Dieu, ainsi que dit saint Pierre, elle s'appliquait à ce que sans cesse il fût bien habillé, et richement orné de vertus.

A dire vrai, n'est-ce pas là ce qui distingue l'esprit de la religion de l'esprit du monde ? Les filles mondaines donnent tout au culte extérieur de leur corps, aux ornements de leur tête, à la propreté de leur parure, et à la pompe des habits ; les religieuses au contraire prennent soin d'embellir leur âme, et elles négligent le reste.

Notre sœur Jeanne eut aussi, dès les premières années de sa profession, une grande inclination pour la clôture, ce qui faisait qu'elle fuyait la connaissance et la conversation des personnes séculières, et qu'elle ne sortait de son monastère que quand l'obéissance lui en faisait un devoir. Cette conduite plut à quel-

ques jeunes religieuses qui conversaient plus intimement avec elle, et elle sut si bien leur faire goûter les douceurs de la retraite, que plusieurs, à son exemple, se retiraient des vains entretiens du monde, s'affectionnaient à l'oraison, et préféraient la douce tranquillité de la solitude aux courses indiscrettes et importunes parmi le monde. Saint Ambroise exhorte les vierges, en leur proposant l'exemple de la Vierge Marie, à ne pas courir ça et là, mais à demeurer chez elles, pour y attendre la visite de l'ange et les grâces du Saint-Esprit. Cela faisait que sœur Jeanne souhaitait ardemment la clôture et la réforme de son monastère, à quoi elle eût volontiers consacré ses peines et ses prières : elle ressentait même de fortes touches intérieures, qui semblaient l'inciter à demander la clôture ; mais elle se représentait tant d'obstacles à ce dessein, que ne pensant point y pouvoir jamais réussir, elle se contentait d'observer la solitude pour elle-même, autant que l'obéissance le lui permettait, et elle remettait à la divine Providence de la donner, quand il lui plairait, à tout le monastère.

Une nuit, il lui sembla entendre une voix qui lui reprochait sa négligence à rechercher ce bien pour

toute la communauté, et à mettre en exécution l'inspiration que Dieu lui avait donnée. S'éveillant à cette semonce, elle se sentit intérieurement si fortement éprise du désir de la clôture, qu'elle ne put s'empêcher de le déclarer au R. P. Pierre Marchant, pour lors custode de la province et lecteur en théologie au couvent des Récollets de Gand. Ce religieux ne donna pas tout d'abord dans le sentiment de la sœur Jeanne, mais il différa prudemment de dire son avis, pour reconnaître par d'autres indices, si ce dessein venait réellement du ciel. Il eut à cet effet plusieurs conférences avec elle ; il reconnut la fermeté de son jugement, la ferveur de son zèle, et la disposition de plusieurs religieuses du même monastère à la suivre dans cette entreprise ; ce qui lui fit juger que cette inspiration venait du ciel. Il se chargea en conséquence d'être leur intermédiaire auprès des Révérends Pères de la province, pour demander la clôture et la réforme de ce monastère.

Il faut ici rendre justice à la mémoire de ce R. P. Pierre Marchant (1) qui a illustré l'Ordre de saint

(1) Pierre Marchant, né à Couvin, dans l'ancienne principauté de Liège, l'an 1585, se fit récollet et se distingua par sa science

François de plusieurs très-beaux et très-richés monuments de piété et de doctrine, en constatant que non-seulement la clôture et la réforme du monastère de Saint-Jacques à Gand, mais que généralement toute la congrégation des religieuses récollectines doit son origine et son étendue aux soins, au zèle et à la piété de ce digne religieux. C'est lui qui a planté cette

et sa régularité. Il fut élevé aux premières charges de son ordre dans l'Allemagne, les Pays-Bas, les îles britanniques, etc. Il est le fondateur de la province dite de Saint-Joseph dans la Flandre et le principal auteur de la réforme des Franciscaines avec la vénérable sœur Jeanne de Jésus, nommée Neerich de Gand. Cette congrégation est connue sous le nom de Réforme des Sœurs Franciscaines de la Pénitence de Limbourg qui fut approuvée par Urbain VIII l'an 1634. Cet homme plein de zèle pour la discipline religieuse, mourut à Gand le 11 novembre 1661. On a de lui:
1^o *Expositio litteralis in regulam S. Francisci*, Anvers 1631
in-8^o. 2^o *Tribunal sacramentale*, Gand 1643, 2 vol. in-fol. et
un troisième imprimé à Anvers en 1650, théologie aujourd'hui
oubliée, qui renferme plusieurs choses plus pieuses que solides,
entre autres le traité, *Sanctificatio S. Joseph in utero* qui a été
aussi imprimé séparément et condamné à Rome le 19 mars 1633,
comme il devait nécessairement l'être. Les *constitutions* de la
congrégation des religieuses qu'il a établies, etc. (Feller).

Son frère Jacques, doyen et curé de Couvin, est l'auteur du *Hortus pastorum*, qui a été réimprimé à Paris, il y a quelques années.

vigne dans le jardin de Jésus-Christ, c'est lui qui l'a arrosée et cultivée ; grâce à ses soins et à la bénédiction du Seigneur, elle a produit abondamment des fruits de grâces et de salut que les Anges ont emportés, et servis sur la table du Paradis.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Jeanne est élue supérieure : opposition contre la clôture; elle abdique; mesures prises par les supérieurs. — Souffrances de sœur Jeanne. — Le petit chapelet de la Passion.

Le R. P. Pierre Marchant qui avait usé de tous les tempéraments convenables, pour juger sainement ce qu'il y avait de bon et de juste dans le dessein formé par notre sœur Jeanne, d'introduire la clôture et d'opérer la réforme de son monastère, à quoi le plus grand nombre des religieuses, notamment les jeunes professes étaient bien disposées, ne manqua pas d'en informer le R. P. Provincial. On délibéra sur les moyens d'y réussir, et on jugea qu'il fallait avertir la communauté assemblée en chapitre, et signifier aux sœurs, que les chefs de la province trouvaient bon pour le plus grand bien de ce monas-

tère, et pour conduire plus sûrement les religieuses à la perfection de leur état, d'y établir la clôture, et qu'à cet effet ils donnaient libre élection d'une mère supérieure qui pût seconder en cela le dessein des supérieurs de l'ordre.

Cette proposition fut reçue diversement de la communauté, qui était loin d'être unanime dans sa manière d'envisager cette affaire. Les religieuses qui aimait la vie retirée, qui considéraient la clôture comme le véritable moyen de se délivrer d'une infinité de distractions inévitables, en mettant de côté le commerce avec le monde, et qui regardaient la clôture comme une échelle pour monter à Dieu, accueillirent cette offre avec bonheur. Celles au contraire qui avaient des rapports avec les personnes du siècle, et qui se repassaient volontiers des affaires du monde, reçurent cette communication avec beaucoup de répugnance ; elles se plaignirent, et murmurèrent contre le projet. Mais elles allèrent plus loin encore. Après la réception des suffrages, le Provincial déclara que sœur Jeanne était élue canoniquement mère supérieure ; il ratifia sur le champ son élection, ordonnant à toute la communauté de la reconnaître et de lui

obéir comme à leur véritable et légitime supérieure. La préférence et l'autorité du R. P. Provincial arrêterent, pour lors du moins, les plaintes et les murmures des mécontentes, qui pourtant firent déjà grand bruit après le départ de ce Réverend Père. Mais, lorsqu'elles le virent fermement résolu à maintenir l'élection faite, et à prêter main-forte à l'exécution du dessein de clôture, elles employèrent tous les moyens imaginables pour l'empêcher. Elles lui écrivirent à cet effet plusieurs lettres, où les prières et les remontrances étaient également fortes; elles sollicitèrent plusieurs religieux de s'intéresser à cette affaire; elles susciterent leurs parents, leurs amis et les personnes les plus qualifiées de la ville de Gand, pour agir près du R. P. Provincial et le forcer moralement à rapporter l'ordonnance de la clôture, qu'elles appelaient leur enfer, leur torture, leur désolation et la ruine totale de leur monastère. C'est ainsi que, sous prétexte d'une dangereuse liberté, on traverse les bons desseins d'une heureuse captivité : la prudence de la chair contrarie toujours la prudence de l'esprit, et les enfants du siècle veulent prévaloir sur les enfants de lumière.

L'affaire n'en resta pas là. Des religieuses d'autres monastères qui pouvaient s'attendre au même sort, si le projet de clôture réussissait, se joignirent à ces mécontentes et vinrent assaillir la nouvelle Mère, sœur Jeanne, et celles d'entre ses compagnes qui étaient de son sentiment. Elles leur objectèrent avec des paroles pleines d'aigreur et de mépris, le tort qu'elles prétendaient être fait à leur propre couvent, qui, disaient-elles, avait subsisté honorablement depuis le temps de la fondation et qui était resté jusqu'alors sans cette clôture : elles appuyaient sur le préjudice que cette nouveauté allait causer à plusieurs autres couvents de même condition, qui seraient bouleversés, brouillés, divisés par de semblables réformes, si on venait à tolérer celle-ci : enfin elles leur représentaient qu'elles seraient la cause de tous les inconvénients et de toutes les offenses qui se commettraient contre Dieu et le prochain, tant chez elles, que partout ailleurs, si elles continuaient à poursuivre la réalisation de leur dessein. Chacune de ces paroles était dite avec des emportements de colère. On sait, et l'Ecriture-Sainte l'affirme d'ailleurs, que cette passion est extrêmement violente chez les femmes ; celles

dont il est ici question se faisaient un droit de leur opinion et une justice de leur fantaisie.

C'était une tâche bien facile pour le R. P. Provincial de persuader aux personnes qui n'étaient point aveuglées par la passion ni éblouies par des préjugés, que la clôture est un bienfait pour les monastères ; qu'elle préserve les religieuses de beaucoup de dangers ; qu'elle les délivre d'une foule d'inquiétudes, et qu'elle les aide puissamment à servir Dieu avec plus de tranquillité ; mais il lui était difficile de tirer de l'erreur celles qui s'étaient mises en tête que la clôture est un joug pesant ajouté aux obligations de leur profession, une pénible captivité qui les rend aussi malheureuses que les malfaiteurs gémissant dans les prisons, ou que les esclaves regrettant leur liberté dans les galères. Voyant donc que le R. P. Provincial ne voulait point rapporter l'ordonnance qui prescrivait la clôture, les mécontentes s'adressèrent au R. P. Général. Elles lui portèrent leurs plaintes par une supplique, qui était signée du plus grand nombre des anciennes et de quelques autres qu'elles avaient dégoûtées de la clôture et attirées à leur sentiment.

Elles lui remontraient, dans cette pièce, qu'étant

religieuses professes d'un monastère qui n'avait jamais été sujet à la clôture, elles demandaient de pouvoir y vivre selon les anciennes coutumes et sur le pied de la première institution, qui permettait aux religieuses de sortir de leur monastère, soit pour demander l'aumône, soit pour autres causes dépendantes de la volonté de la Mère supérieure. Elles opposaient qu'en s'engageant par vœu à suivre la règle, elles n'avaient point entendu s'obliger à la clôture; qu'on ne devait par conséquent point exiger d'elles au-delà de ce qu'elles avaient voué; que c'était là la raison pour laquelle elles n'étaient devenues ni Bénédictines, ni Clarisses, ni Carmélites, voulant ainsi sauvegarder leur liberté de pouvoir sortir quelquefois du monastère et de converser avec le monde, sauf la permission de la Mère supérieure. Pour ces causes, elles concluaient à la cassation de l'ordonnance du Provincial, et au maintien de l'ancienne liberté, dont on avait usé dans le monastère. Le R. P. Général qui était alors à Rome, renvoya cette supplique à son commissaire pour les provinces des Récollets de Flandre et d'Allemagne; c'était en ce temps-là le Révérend Père André à Soto, Espagnol, confesseur de la Sérenissime

Infante Isabelle d'Autriche, princesse souveraine des Pays-Bas. Le général lui commandait de se transporter sur les lieux, d'entendre les parties intéressées, et de faire ce qui était de justice et pour le plus grand bien de ce monastère. Le R. P. à Soto traita de cette affaire avec le R. P. Provincial, puis avec la communauté. Mais les anciennes avaient une si grande aversion pour la clôture, que, quoi qu'il dit, il lui fut impossible de leur en persuader l'acceptation. C'est pourquoi jugeant qu'il fallait donner, en attendant, libre cours à l'impétuosité du torrent, et attendre l'heure de la divine Providence, pour mettre ce pieux projet à exécution, il pensa aux moyens d'accommodement. Il remontra : que sœur Jeanne ayant été élue Mère supérieure par la voie canonique et légitime, il ne pouvait la déposer de cette charge, à moins qu'elle n'abdiquât elle-même de son propre mouvement ; et que, dans ce cas seulement, il pourrait donner quelque satisfaction aux plaintes de celles qui refusaient la clôture. Sœur Jeanne ne balança pas un moment sur ce qu'elle devait faire ; elle imita la vertu de saint Grégoire de Nazianze qui, dans une occasion semblable, renonça à l'archevêché de Cons-

tantinople, en disant dans l'assemblée des pontifes : « Si cette tempête est suscitée à mon sujet, qu'on me jette dans la mer ainsi que Jonas, afin que vous soyez en repos. » La sœur Jeanne se mit à genoux, remit les sceaux et les clefs de sa charge entre les mains du R. P. Commissaire et renonça généreusement à la supériorité du monastère. Le Commissaire rétablit l'ancienne supérieure en sa place, et il accorda aux religieuses la liberté de sortir de la maison comme ci-devant, avec défense toutefois d'y obliger sœur Jeanne, et celles qui voudraient, comme elle, garder la clôture. Puis, il donna secrètement la permission au R. P. Marchant de procurer, quand il trouverait bon, une autre demeure à la sœur Jeanne et aux autres sœurs qui partageaient ses sentiments, pour y vivre paisiblement, et pour observer fidèlement la règle avec obligation de la clôture et de la réforme qu'elle s'était proposée.

Ainsi se termina cette affaire. Cependant la bonne sœur Jeanne entra dans une position douloureuse : car, la Mère rétablie, et les anciennes qui se faisaient gloire d'avoir réussi dans leur prétention, prenaient aussi plaisir à exercer la patience de la pauvre sœur

par des mépris, des reproches et des humiliations. La bonne religieuse de son côté supportait ces ignominies avec beaucoup de soumission et de confiance, regardant en tout cela la main de Dieu, qui ménageait toutes ces épines pour son salut. Elle s'éleva de plus en plus à la contemplation des souffrances du Sauveur, et ce fut en ces jours d'angoisses qu'elle se forma un petit chapelet de dévotion sur les mystères de la sainte Passion du Rédempteur, dévotion qui passa depuis à toutes les maisons religieuses des Récollectines, où on la continuait en récitant à haute voix ce petit chapelet tous les matins dans l'ouvroir commun.

the first time in the history of the world, that the
whole of the human race, from the most ignorant
and savage tribes to the most enlightened and
civilized, have been gathered together in one
common assembly, and that the whole of the
earth has been made the theatre of their
operations. This is a remarkable epoch in the
history of the world, and it is difficult to conceive
that it will ever be equalled or exceeded. The
whole of the human race, from the most ignorant
and savage tribes to the most enlightened and
civilized, have been gathered together in one
common assembly, and that the whole of the
earth has been made the theatre of their
operations. This is a remarkable epoch in the
history of the world, and it is difficult to conceive
that it will ever be equalled or exceeded.

CHAPITRE TROISIÈME.

Elle établit la clôture et la réforme hors de son monastère. —

Madame de Malespine fait don d'une maison à Limbourg.

— Départ de Jeanne avec quatre compagnes pour cette ville. —

Allocution de la Mère Jeanne à ses filles. — Résumé des constitutions approuvées par Urbain VIII. — Premiers succès.

Il n'y a point de bonne entreprise qui ne soit traversée soit par malice soit par ignorance. Si on voulait abandonner la poursuite de tout ce qui ne plaît pas aux yeux du monde, il faudrait renoncer tout à fait à la vertu. Les mépris, les humiliations, les persécutions en sont la pierre de touche. Dans les rencontres difficiles la vertu imaginaire défaillit, tandis que la vertu solide s'épure comme l'or dans le creuset; car, comme celle-ci n'agit pas pour complaire aux hommes ni pour gagner l'estime du monde, elle ne

se rebute pas non plus pour les mépris qui ne font que la rapprocher de Jésus souffrant, elle s'en réjouit même, car elle reconnaît, dans la croix, le cachet des œuvres de Dieu. La bonne sœur Jeanne ne crut pas son pieux dessein anéanti à tout jamais par le changement que le R. P. Commissaire avait fait en son monastère : mais, encourageant ses compagnes, elle leur dit de même que Gamaliel aux Juifs, alors qu'ils s'opposaient à la prédication des Apôtres : « Si mon dessein est humain, je ne me soucie pas qu'il avorte, mais s'il est de Dieu, Dieu lui-même saura le faire réussir, malgré toutes les oppositions du monde. » On ne tarda pas à reconnaître qu'effectivement Dieu était l'auteur de son dessein par les moyens qu'il prépara Lui-même pour le faire aboutir à bonne fin.

Une dame très-verteuse, madame Françoise de Gaure, veuve de feu le marquis de Malespine, qui habitait Bruxelles, possédait dans la ville de Limbourg, une maison assez commode pour servir à l'établissement de la nouvelle réforme. Le R. P. Marchant lui fit ouverture de ce dessein, et la supplia d'être la fondatrice de cette pieuse réforme, en en faisant don pour la changer en un monastère. La

noble dame prit du temps pour en délibérer, mais ayant été détournée par je ne sais quel conseiller, de faire cette charitable donation, elle écrivit une lettre de refus, qu'elle ferma, et laissa sur sa table, différant au lendemain pour l'envoyer. Mais Dieu qui est le maître des cœurs, et qui conduisait cette affaire changea bientôt les intentions de cette dame. Elle se sentit tout à coup si fortement touchée de l'esprit du Seigneur, qu'il lui semblait que Dieu lui reprochait sa dureté envers ces pauvres religieuses, qu'il avait choisies pour être ses plus fidèles épouses. Ce reproche suivait la dame partout où elle allait, et ne lui laissait ni repos ni trêve, jusqu'à ce qu'enfin elle prit elle-même sa lettre, et la jeta au feu. Puis, elle en écrivit une autre, par laquelle elle donnait gratuitement pour l'amour de Dieu, pour le salut de son âme, de celle de feu son mari, et de ses parents, sa maison de Limbourg avec le jardin et le terrain adjacent, pour en bâtir un monastère de religieuses cloîtrées de l'ordre de Saint-François. Le R. P. Marchant qui était chargé du soin de cette nouvelle réforme alla lui-même la remercier au nom des pauvres Récolletines, et les lettres de donation ayant été ensuite

expédiées en forme (1), il passa à Limbourg, et fit disposer une chapelle et un autel dans ladite maison, qu'il mit en état de recevoir et de loger des religieuses (2). Cela fait, il revint à Gand, où il trouva sœur Jeanne et quatre autres religieuses du même couvent résolues d'aller demeurer dans ce nouveau cloître, afin d'y observer la réforme et les constitutions qu'il lui plairait de leur donner. Il leur indiqua le jour de

(1) Voir l'acte de donation dans les pièces justificatives n° 1.

(2) Dans les manuscrits qui ont été mis à notre disposition nous trouvons la description suivante du monastère de Limbourg, tel qu'il était, lors de l'incendie de 1703. Elle fut faite par le bourgmestre Carondelet en 1721, aidé de deux experts : ils déclarèrent « que les religieuses Récollectines avaient possédé à Limbourg un couvent consistant en un bâtiment de 160 pieds ou environ de longueur, de 24 pieds de largeur, une église de 60 pieds de longueur et de 24 en largeur, un autre bâtiment ou école et quartier de pensionnaires de 45 pieds en longueur et de 20 en largeur, sans y comprendre deux portes cochères, une autre aile de bâtiment où était l'infirmerie, longue de 25 pieds et large de 20 pieds; un autre bâtiment où était la brasserie et le moulin à bras long, de 35 pieds de long et 18 de large; un autre bâtiment derrière et bâti sur piliers servant à mettre le chauffage etc.; un bâtiment pour les *Pater* long de 28 pieds et large de 16, tous les dits édifices hauts de 30 pieds, couverts d'ardoises. Tous les dits bâtiments valaient en les estimant sur

leur départ, et les pourvut de tout ce qui était nécessaire pour aller à Limbourg.

Ce fut le 16 septembre 1623 que cinq religieuses du monastère dit de Saint-Jacques, savoir : sœur Jeanne de *Neerich*, qui fut nommée Jeanne de Jésus, sœur Françoise de Sainte Marie, dite *Verhelot*, sœur Marie de Saint Bonaventure, dite *Backe*, sœur Catherine de Saint Antoine de Padoue, dite *Malkram*, et

un pied fort modique, 40,000 écus. Le jardin pouvait avoir 50 verges d'étendue. » Aujourd'hui il ne reste plus rien de l'ancien couvent qu'une muraille dans laquelle se trouve encore une fenêtre et une croix sculptée en relief sur une pierre.

L'église paroissiale de Dolhain conserve encore un tableau qui représente la Sainte Vierge apparaissant à la Mère Jeanne de Jésus. La Mère de Dieu entourée d'anges et portée sur des nuages tenant l'enfant Jésus sur ses bras est vêtue en costume de Pénitente Récollectine : voile noir, scapulaire, manteau et habit bruns, les instruments de la passion en noir sur le scapulaire, une couronne d'épines sur sa tête, des sandales aux pieds. L'enfant Jésus présente une couronne d'épines à la Mère Jeanne qui, portant son ancien costume et le voile blanc, est prosternée aux pieds de la Vierge. On lit sous cette représentation : « Voilà comme la sœur Jeanne de Neerich estoit lorsqu'elle est venue à Limbourg en 1623. » Sous l'image de la Sainte Vierge on lit ces mots : « Et voilà comme la Sainte Vierge lui a apparue avec l'habit des Récollectines. » (V. la gravure).

sœur Jeanne de Saint Bernardin, dite *Wugeneere*, partirent de Gand par obéissance du R. P. Pierre Carpin, Provincial des Récollets de la province de Flandre, sous la conduite du R. P. Pierre Marchant, custode de la même province, et commissaire spécialement à ce député, lequel était accompagné du R. P. Matthias Hauzeur, lecteur en la sainte théologie. La petite colonie arriva à Limbourg la veille de saint Matthieu du même mois : le R. P. Marchant dit le lendemain, jour de la fête, la première messe dans l'humble chapelle qu'il avait disposée à cet effet.

Notre sœur Jeanne qui avait été nommée supérieure de ce petit troupeau, entra dans cette demeure avec une ferveur toute nouvelle, et, connaissant combien il importe de bien commencer, et de prendre un bon pied en entrant en religion, pour que cette démarche soit de durée, elle adressa cette petite exhortation à ses sœurs : « Or sus, mes bonnes sœurs, leur dit-elle, voici venue l'occasion tant désirée de vous et de moi, pour pouvoir servir Dieu seul. Nous voici maintenant dans la maison du Seigneur, et dans l'agréable retraite que nous avons recherchée avec tant d'ardeur. La servitude d'Egypte est finie, les liens du siècle

sont brisés et nous voilà heureusement délivrées des conversations et de toutes les occasions qui pouvaient nous éloigner des embrassements du crucifix : l'Epoux céleste nous a fait la faveur de nous conduire dans cette agréable solitude, pour nous parler au cœur ; et après nous avoir fait passer la mer orageuse du monde, il nous a conduites en ce lieu comme dans un port de salut. Maintenant cette demeure nous doit être un ciel ; la pauvreté y sera notre partage, la chasteté notre joie, la patience notre espérance et Jésus notre amour. Voici que toutes choses sont nouvelles ; il nous faut mourir au monde, à nos passions, mourir en tout au vieil Adam, afin que notre vie soit cachée en Dieu, avec Jésus-Christ, notre Seigneur. »

L'odeur des vertus de ces bonnes âmes embaumait bientôt la ville et le duché de Limbourg et tout le voisinage. Plusieurs demoiselles de bonne naissance attirées par le parfum de leurs vertus, vinrent se présenter pour vivre en la compagnie de ces religieuses vraiment pauvres en biens temporels, mais riches en biens célestes. Quelques-unes demandèrent même à pouvoir devenir leurs commensales, d'autres à être admises comme novices, et en moins d'un an on vit

cette maison toute remplie de filles religieuses, novices et commensales ou pensionnaires, qui par l'honnêteté de leurs mœurs, par la ferveur de leur dévotion, et par la pureté et l'innocence de leur vie, représentaient parfaitement un chœur d'Anges.

Le R. P. Marchant qui était leur directeur, leur laissa pour règle celle qu'elles avaient déjà embrassée, savoir celle du Tiers-Ordre de Saint-François, contenue en dix chapitres, approuvée et confirmée par le pape Léon X à laquelle il ajouta des constitutions pleines de l'esprit de Dieu, et tempérées avec beaucoup de discrétion. Ces constitutions elles-mêmes furent approuvées et confirmées par une bulle du pape Urbain VIII, sous la date du 15 juillet 1634 (1). Nous faisons suivre le sommaire des constitutions rédigées par le P. Marchant et approuvées par le Souverain Pontife.

Pour le spirituel : pureté de cœur, pauvreté d'esprit, mortification du corps, charité mutuelle : ces vertus sont en quelque sorte comme les quatre

(1) Voir le Bref du pape Urbain VIII portant confirmation des constitutions des Récollectines (dans l'appendice).

éléments de cette congrégation, les quatre piliers sur lesquels l'édifice spirituel repose. La dévotion au divin office, la fidélité à l'ouvroir, la retenue dans les paroles, la patience dans les maladies, l'obéissance simple, la confession courte et claire et la communion fervente font l'esprit de cette religion.

Pour le temporel : les sœurs ne possèdent ni rentes, ni maisons, ni terres, ni métairies. Les parents de chaque religieuse professe s'obligent, eux *et leurs hoirs*, de donner chaque année cent florins au monastère en forme de rente viagère, laquelle finit au jour de la mort de la religieuse ; de cette rente et du travail de leurs mains, elles se nourrissent et s'entretiennent sans quête ni mendier et sans amasser. Tout ce qu'elles ont, est servi en commun par l'administration de la Révérende Mère supérieure et des officières : aucune ne possède rien en particulier ; elles ont surtout grand soin des malades. Elles mangent de la viande trois fois la semaine, à savoir : les dimanches, mardis et jeudis à midi, jamais le soir. Elles pratiquent l'abstinence les lundis, mercredis et samedis ; elles jeûnent tous les vendredis de l'année. Elles observent trois grands jeûnes ou carèmes : le premier, depuis

la fête de Saint-Martin jusqu'à Noël : le second, les quarante jours qui suivent la fête des Rois : le troisième est le carême de l'Eglise universelle.

Le divin office, la méditation, le travail manuel, le repos et la réfection sont tellement ménagés, que les sœurs sont deux heures de nuit et quatre heures de jour à l'oratoire : trois heures du matin, et trois heures de l'après-midi à l'ouvroir commun : le reste du temps est pour le repos, les repas, pour leur dévotion ainsi que pour leur petit travail particulier.

J'ai voulu donner cette idée générale et succincte de la façon de vivre de ces religieuses, pour faire mieux connaître les vertus et les saintes pratiques de notre sœur Jeanne de Jésus, sa fidélité dans l'obéissance régulière, et son zèle pour introduire ce même esprit tant dans le couvent de Limbourg, que dans tous ceux qu'elle a fondés ou réformés depuis.

Après que les cinq religieuses venues de Gand eurent séjourné un an dans leur nouveau couvent, séjour qui fut pour elles comme un second noviciat, elles firent toutes une seconde fois profession de la règle du Tiers-Ordre de Saint-François, et des trois vœux essentiels, y ajoutant le vœu de clôture per-

pétuelle : et elles prirent le nom de RÉCOLLECTINES, tant pour faire connaître leur dépendance des Pères Récollets, que pour marquer l'esprit de leur congrégation, qui est la Récollection de leur âme, de leurs pensées, et de leurs désirs dans les plaies sacrées du Sauveur, dont elles portent la croix empreinte sur leur scapulaire à l'endroit du cœur.

La ferveur de leur dévotion fut si grande que les grâces dont Dieu les gratifiait elles-mêmes, découlaient jusque sur les jeunes filles pensionnaires ; de même qu'à la première Pentecôte, les dons du Saint-Esprit accordés aux Apôtres se communiquaient même aux étrangers.

Les premières filles qui furent vêtues et admises à la profession après Jeanne et ses quatre compagnes, furent les sœurs Angéline de Sainte-Marie, et Marie Claire de Saint-François ; cette dernière était la sœur germaine du R. P. Marchant. Toutes les deux allèrent quelques années après leur profession en qualité de supérieures, propager la congrégation en d'autres lieux.

Ita dicitur quod non solum in aliis animalibus
sed etiam in hominibus sentiuntur sensus
quod sunt in aliis animalibus. Et hoc sentiuntur
non secundum similitudinem corporis sed secundum
similitudinem rationis. Quia rationes sunt
in aliis animalibus, et rationes sunt in hominibus.
Et rationes sunt in aliis animalibus secundum
similitudinem corporis, et rationes sunt in hominibus
secundum similitudinem rationis. Quia rationes
sunt in aliis animalibus secundum similitudinem
corporis, et rationes sunt in hominibus secundum
similitudinem rationis. Quia rationes sunt in aliis
animalibus secundum similitudinem corporis, et
rationes sunt in hominibus secundum similitudinem
rationis.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De sa mortification, et comment elle y exerçait ses filles. — Epreuve que les sœurs appelaient leur *Purgatoire*. — Don du discernement des esprits.

Bien des gens raisonnent de la mortification, mais cette vertu a plus d'admirateurs qui la louent et qui la prêchent, que d'imitateurs qui la pratiquent. Je laisse à chacun la liberté d'en discourir comme bon lui semble ; pour moi, je pense que, comme la chasteté est la mortification de la chair, de même aussi l'humilité est la mortification de l'esprit. Nous avançons autant en ces deux nobles et angéliques vertus, que nous nous appliquons à mortifier à la fois notre chair et notre esprit. Les jeûnes, les veilles, la pauvreté, la nudité des pieds, la fuite des conversations avec

des personnes de sexe différent, la retenue des yeux et des oreilles, en un mot, tout ce qui contrarie ou retranche les plaisirs du corps, sont autant de moyens de conserver la chasteté ; d'un autre côté, le renoncement à nos sentiments et à nos inclinations, le renversement de nos desseins et de nos espérances, la honte, la confusion, la découverte de nos faiblesses ou de nos malices, les moqueries, les mépris, les injures reçues avec patience humilient l'esprit, et lui font perdre l'amour-propre où du moins ils en rabat-tent beaucoup. Selon ce principe, qu'on peut aisément tirer de saint Paul, et même des saints Evangiles, la force de la chasteté est dans l'affliction de la chair, et la vertu de l'humilité dans la mortification de l'esprit ; il faut ajouter que l'application à ces pratiques constitue la vie purgative et le vrai fondement de l'état religieux. La sœur Jeanne de Jésus, nouvelle supérieure de la jeune famille religieuse de Limbourg, s'y est exercée avec courage et même avec grande générosité (1). Elle a recherché à la fois les

(1) La première supérieure de Ruremonde écrivait sous la date du 27 novembre 1669 sur la vénérable fondatrice : « Elle seule

moyens d'affliger la chair, de mortifier l'esprit, de tromper les sens, et de corriger la nature. Elle l'a fait non-seulement en sa propre personne, mais aussi en celles de toutes ses filles. C'était principalement pendant leurs premières années qu'elle les exerçait de la sorte, pour les fonder dans la vertu, selon cette parole de saint Paul : « Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises. »

Elle sut si bien réprimer la sensualité du goût, qu'elle ne faisait point de discernement des viandes, également contente du poisson doux et salé, du pain, des œufs, et des légumes : elle prenait sa réfection fort frugalement, et on peut dire qu'elle imitait en cela la Bienheureuse Vierge Marie, qui, d'après saint Ambroise, se servait de la nourriture, non pour satisfaire au plaisir du goût, mais uniquement pour

sait ce qu'elle obtint touchant les vœux au Saint-Esprit. Elle n'a dit les avoir faits ; je les ai vus par écrit, selon que la mémoire me donne ; il y avait cinq points, dont l'un était de suivre toutes les bonnes inspirations qu'elle recevrait : le reste m'est échappé. Elle eût bien voulu, et me sollicitait à les faire, mais je me sentais trop faible à cela. »

conserver sa vie. On peut dire la même chose de son sommeil : son corps reposant, son esprit veillait : car elle connaissait le mérite des veilles, qu'un saint Père appelle une *boutique spirituelle*, où l'âme recueillie en elle-même s'exerce par prudence à préparer tout ce qui est à faire, et à corriger ce qui a été mal fait. Elle était fort affectionnée à la pauvreté qui la rendait une digne fille de saint François, le patriarche des pauvres : elle la fit toujours paraître dans sa nourriture, dans son vêtement, et dans le peu d'objets qu'elle avait à son usage, et ne cessa d'en inculquer le plus grand amour à ses filles.

Elle était ennemie des visites et des entretiens avec des personnes séculières, à moins que ce ne fût pour traiter de choses spirituelles. On la voyait fort rarement au parloir, et, si elle y allait quelquefois par obligation de sa charge, elle parlait peu, et elle le quittait bientôt; elle faisait dire que les affaires du monde ne se traitent pas bien dans des parloirs de religieuses. Que si quelques personnes spirituelles venaient lui parler des moyens d'aller à Dieu, et d'avancer dans la perfection, elle s'affectionnait fort à leur entretien, et comme elle avait une grande

adresse à cacher les grâces que Dieu lui faisait, elle se montrait toujours plus prompte et plus désireuse d'apprendre, que d'enseigner les autres. Telles furent les gardes et les garanties de sa chasteté, qu'elle a heureusement conservée, intacte tout le temps de sa vie. Rien donc de surprenant, si elle a mérité de recevoir des faveurs extraordinaires de l'Epoux céleste, qui lui est apparu sensiblement plus d'une fois, ainsi qu'elle l'a déclaré à plusieurs confidentes, et comme nous le dirons en son lieu. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu.*

Quant à la mortification de l'esprit que nous mettons dans l'humilité, voici comment elle s'y prenait : elle fuyait de tout son possible les occasions, là surtout où elle prévoyait qu'elle pourrait recevoir quelque honneur, ou entendre quelque discours à son avantage : et elle disait qu'il valait mieux faire paraître au dehors la misère et les défauts qui sont en nous, que de faire des actions qui pourraient nous acquérir l'estime et l'applaudissement du monde, parce qu'il y a toujours du danger, que la vanité ne se glisse dans telles sortes d'actions, et qu'elle n'en pervertisse toute la bonté, à moins que la découverte

de nos propres faiblesses ne nous ait solidement établi dans l'humilité. C'est pour cela qu'elle n'approuvait point, qu'on fit des bonnes œuvres précisément avec l'intention de bien édifier le prochain, de crainte de tomber par là dans la vanité.

« Cherchons, disait-elle, cherchons avant tout dans nos œuvres à plaire à Dieu et à accomplir en nous sa sainte volonté, et laissons à sa divine Providence de faire profiter le prochain par les moyens qu'il lui a préparés Lui-même, soit par nous, soit par autrui. »

Quoiqu'elle aimât bien toutes ses sœurs, elle se mettait pourtant volontiers auprès de celles, envers lesquelles la nature avait moins d'attrait et de satisfaction, et elle tâchait de gagner leur amitié par les bons offices qu'elle leur rendait. Elle s'étudiait fort à établir ses filles dans le dépouillement absolu de l'amour-propre, et elle leur disait que, pourvu que Dieu ne fût point offensé, ni la conscience intéressée, on ne pouvait faillir en faisant retomber sur soi les facheuses conséquences ou les mauvais succès de ses entreprises : « La confusion qui en provient, disait-elle, est le saluaire antidote à opposer à la vanité ;

elle est le sel de l'âme, qui la préserve de la corruption. »

Pour conduire ses filles à la mortification de l'esprit, elle sondait auparavant la force ou la faiblesse de leur cœur. Si elle trouvait de la faiblesse dans quelques-unes, elle les laissait aller doucement et paisiblement, et elle ne jetait point des épines dans leur sentier, de peur de les faire reculer, en voulant les faire avancer au-delà de leurs forces : mais quand elle rencontrait un de ces cœurs généreux capable de supporter la mortification, elle l'attachait littéralement à la croix ; elle l'accabloit de confusion, et le faisait souffrir étrangement. C'est ainsi qu'elle les soumettait à une épreuve qui durait ordinairement huit jours, quelquefois deux ou trois semaines, selon qu'elle voyait dans la sœur, qu'elle voulait exercer de la sorte, la force pour souffrir, et qu'elle pouvait se convaincre que cette dernière en retirerait du profit, pour avancer dans le chemin de la vertu, et pour acquérir de nouveaux mérites. Les religieuses appelaient cet exercice leur *Purgatoire*. C'était en effet un état de purgation spirituelle, où l'âme était purifiée des méchantes inclinations qu'elle tient de la nature.

Elle y mit une fois entre autres la sœur Angéline de Saint-François, qu'elle aimait beaucoup; elle la fit passer par de rudes étamines : partout elle la suivait de l'œil ; elle tirait de toutes ses actions en ce temps-là, voire même de presque chacune de ses paroles, des occasions de l'humilier, et de la confondre, ce que la pauvre fille souffrit avec une patience exemplaire. Sœur Eléonore de Sainte-Marie eut aussi sa bonne part à cet exercice. Comme cette fille avait encore conservé beaucoup de l'esprit du monde, il sembla à la Mère Jeanne de Jésus que cette religieuse consultait plus dans ses actions la prudence humaine que la prudence de l'esprit. Elle n'avait qu'un frère, qu'elle laissait dans le monde; elle avait encore conservé pour lui de grands sentiments de tendresse : cette vénérable Mère ne cessa d'exercer sœur Eléonore, jusqu'à ce qu'elle eut redressé cette prudence, amorti toutes ces tendresses naturelles; elle réduisit ainsi la sœur à ce point, que son frère n'eut pas plus de part en son cœur que le reste des hommes. Ces pratiques de mortification devinrent fort utiles à sœur Eléonore car comme, depuis, elle eut plusieurs charges, et, attendu qu'elle y rencontra beaucoup de croix, son

esprit, qui avait déjà été bien exercé, se trouva assez fort pour soutenir et pour vaincre toutes les difficultés qui se présentèrent.

Un point qui rendait cet exercice de mortification fort pénible, aussi bien que fort utile, c'était que cette bonne Mère ne voulait nullement que la religieuse se rebutât pour aucune de toutes ces mortifications : mais elle exigeait en sus qu'elle fût gaie et d'une humeur sereine, et qu'elle conversât avec elle et avec ses compagnes avec la même égalité d'humeur et la même liberté d'esprit, qu'en tout autre temps. Enfin cet exercice se terminait toujours agréablement : car il ne fallait qu'un regard amoureux de cette bonne supérieure pour dissiper toute la peine de ses chères filles. Parfois elle leur confiait qu'elle avait appliqué toute cette mortification de huit ou de quinze jours pour le salut d'une âme qu'elle connaissait être en péché mortel : une autre fois elle portait sa main sur la tête ou sur la poitrine de la religieuse qui sortait de cet exercice, et qui se sentait au même instant allégée de toute sa peine, ainsi qu'il advint à sœur Elisabeth de Saint-Didace et à plusieurs autres.

Ajoutons que la Mère Jeanne avait reçu de Dieu le

don du discernement des esprits, qui est extrêmement utile aux supérieurs pour la bonne conduite de leurs sujets. Car quoique toutes les personnes d'une communauté soient appelées au service et à l'amour de Dieu par une même vocation, et qu'elles soient toutes également obligées à une même règle, destinée à les conduire à la perfection de leur état; cependant, comme la force, le courage, la promptitude n'est pas égale en toutes ces personnes, il est de la prudence et de la discréction des supérieurs d'appliquer les inférieurs à l'exercice des vertus selon leurs forces, de pousser l'un, de retenir l'autre, et de les aider tous dans la grande affaire du salut, selon la mesure des dons et des grâces que Dieu leur a répartis.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Elle va fonder un monastère à Philippeville. — Visite à la marquise de Malespine. — Réception des sœurs. — Inauguration du nouveau cloître. — Vocation extraordinaire de la baronne de Schingen. — La réforme à Ecloo, fondations à Fontaine-l'Evêque, à Couvin, etc.

Les choses étant ainsi établies à Limbourg, et le nombre des religieuses s'étant accru, au point que le monastère suffisait à peine pour les loger toutes, la Mère Jeanne de Jésus projeta l'établissement d'un nouveau couvent. La divine Providence disposa les choses de manière que cette fondation nouvelle se fit à Philippeville, petite, mais forte ville, située sur les confins du Hainaut. Les religieuses y furent admises, et la place de leur demeure leur fut assignée par messire François d'Oignies, baron de Courrières,

Gouverneur de la dite ville, par acte *in-forma* passé par-devant les Bailli, Prévôt et Curé de la même ville, le 10 janvier de l'an 1626. L'Evêque et Prince de Liège qui en était le supérieur ecclésiastique, adressa les pièces nécessaires pour l'admission des Récollectines le 27 janvier de la même année : et Philippe, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, donna aussi ses patentes d'octroi en date du 16 mai 1626.

Toutes les autorités militaires et civiles ainsi que les habitants de Philippeville, témoignèrent la joie la plus unanime de posséder en cette ville un couvent de Récollectines, et deux Pères pour leur direction. Ce fut le 29 Août de la même année 1626, que la vénérable Mère Jeanne de Jésus quitta son monastère de Limbourg, pour se rendre à Philippeville avec six compagnes qui furent : Catherine de Saint-Antoine, Marie-Claire de Saint-François, Elisabeth de Saint-Didace, Marguerite de Sainte-Elisabeth, Agnès de Saint-Junipère, converse, et enfin Dorothéée de Sainte-Ursule, encore novice. Elles furent conduites par le R. P. Jean-Baptiste d'Eglin, leur confesseur, qui les mena par Bruxelles. Là elles visitèrent la

marquise de Malespine, leur fondatrice, qui témoigna beaucoup de joie de les voir et d'apprendre que leur institut commençait déjà à se propager.

Madame de Tay, femme fort dévote, mère de madame l'abbesse de Forêt (qui était un monastère de nobles demoiselles de l'ordre de Saint-Benoît à une lieue de Bruxelles), ayant entendu que sept religieuses récollectines allaient de Limbourg fonder un couvent à Philippeville, s'écria avec admiration : « Ce sont les sept anges que j'ai vus en songe, ayant chacun une coupe d'or en main. » Elle disait juste : car ces sept religieuses étaient des anges de pureté et d'innocence, qui rappelaient les sept anges de l'Apocalypse portant en leurs mains des coupes d'or pleines de parfums qui s'élevaient jusqu'au ciel.

Aussi la suite des temps a-t-elle vérifié cette vision, car ces sept religieuses récollectines et celles qui les ont suivies dans le couvent de Philippeville ont en quelque sorte embaumé cette ville guerrière du parfum des plus suaves vertus, et cette bonne odeur s'est répandue dans toute la contrée.

La Révérende Mère Jeanne de Jésus arriva à Philippeville avec ses six compagnes, le 6 septembre de

la même année, et le provincial des Récollets s'y rendit le même jour, pour inaugurer le nouveau couvent. Les religieuses furent conduites processionnellement à l'église paroissiale, où le P. provincial chanta la messe solennelle et fit le sermon sur ces paroles des Proverbes si bien adaptées aux circonstances : *Misit ancillas suas ad arcem et ad mænia*. Il montra dans son discours que les gens de bien, dans une ville de guerre, sont pour elle la meilleure garde et la meilleure défense.

La messe achevée, les sœurs furent reconduites processionnellement à la maison du sieur Burnez, bailli de la ville et auditeur de la milice, où elles demeurèrent environ un mois, pendant qu'on appropriaît à leur usage une chapelle avec un autel, les officines nécessaires, et de petites cellules qui ne rappelaient pas mal la pauvreté de Bethléem (1). Ces pauvres filles y vécurent fort contentes en attendant

(1) « On avait d'abord fait de grandes dépenses, mais la Révérende Mère, zélée pour la pauvreté, fit tout changer et faire des cellules comme vous les avez vues... » (Lettre de la supérieure de Ruremonde, contemporaine de Jeanne, sous la date du 27 novembre 1669).

qu'on leur eût bâti un corps de logis capable de contenir un plus grand nombre de religieuses. Elles eurent pour confesseur le R. P. Gérard Wilmart, homme d'une très-grande piété et capable de conduire des âmes religieuses à la perfection. Il employa fort fidèlement le talent que Dieu lui avait donné, et les religieuses profitèrent beaucoup de sa direction, principalement la Révérende Mère qui s'élevait en Dieu de plus en plus, et qui prenait tous les jours de nouveaux accroissements dans les vertus les plus sublimes.

La renommée de ce monastère s'étant répandue par tout le pays d'entre-Sambre-et-Meuse, grand nombre de demoiselles et d'honnêtes filles vinrent y demander l'habit religieux ; et Dieu donna une telle grâce à la Révérende Mère, que ses paroles, même ses regards, avaient des attraits qui charmaient les cœurs : au point que celles qui avaient le bonheur de s'entretenir avec elle, se sentaient toutes embrasées du feu du saint amour, et du désir de suivre Jésus-Christ en sa compagnie. On peut dire en vérité que cette Révérende Mère apporta le feu du ciel sur cette froide montagne de Philippeville, pour l'échauffer et

l'embraser de ses divines ardeurs. Que d'âmes glacées se sont fondues à ces feux ! Que de coeurs froids se sont réchauffés à ces brasiers ! Combien de personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition ont profité de ces exemples d'héroïsme dans la vertu !

Madame Jeanne de Crohin, épouse de monsieur Erasme de Schingen, qui demeurait chez sa sœur, madame la baronne de Roly, à une lieue de Philippeville, se sentit attirée par cet ascendant. En conséquence elle délibéra de se faire religieuse en ce monastère, si elle en pouvait obtenir la permission de son mari. Elle lui fit part de ce dessein, mais il la repoussa avec colère et mépris, et la traita de folle et d'extravagante. La dame fit de nouvelles instances plus pressantes : elle alla jusqu'à se mettre à genoux, et lui demander cette grâce à mains jointes ; mais son mari la frappa rudement et la menaça d'un très-mauvais traitement, si elle lui en parlait davantage. Une nuit qu'ils dormaient profondément une religieuse vêtue de l'habit de récollectine apparut à la dame. Elle lui fit signe du doigt de venir et de la suivre. Madame de Schingen éveille son mari et lui dit : « Voyez-vous, monsieur, cette religieuse qui

apparaît dans ce coin de la chambre et qui m'appelle ? » Monsieur la rebuta derechef, en attribuant cette apparition à quelque rêve de sa femme. Or un jour que cette dame traversait Philippeville, elle alla chez les Récollectines, et demanda à saluer la Révérende Mère qu'elle n'avait pas encore vue. A peine l'eut-elle aperçue qu'elle dit aux personnes qui l'accompagnaient : « Voilà précisément cette religieuse qui m'est apparue trois fois en une même nuit et qui m'a invitée à la suivre. » Son désir fut dès lors plus ardent que jamais : elle en fit part au R. P. Marchant, puis à monseigneur Vanderburgue, archevêque de Cambrai, lequel ayant prudemment examiné toute cette affaire, et reconnu dans les faits une vocation provenant du ciel, porta monsieur de Schingen à donner son consentement, à ce que sa femme se fit religieuse. L'entrée en religion de madame de Schingen se fit peu après d'une façon qui édifia tout le monde. Monsieur de Schingen conduisit lui-même son épouse au couvent, en la compagnie de sa parenté et de toute la noblesse des environs ; il assista aussi à sa vêture et plus tard à sa profession ; il l'honora tout le reste de sa vie comme sa sœur, et il obtint de cet acte de

générosité envers Dieu de grands avantages pour son propre salut. La vie et les vertus de cette dame ont été publiées dans un livre intitulé : *Sœur Jeanne de Saint-Erasme.*

Tous ces feux et ces brasiers portèrent leurs ardeurs jusqu'à Gand, d'où les religieuses Sœurs-Grises du monastère d'Ecloo envoyèrent par un commun consentement prier la Révérende Mère Jeanne de Jésus, de venir avec quelques-unes de ses religieuses établir chez elles la clôture et la réforme. Elle y alla avec deux compagnes, et elle ordonna tout ce qu'il fallait pour introduire la réforme et assurer la bonne conduite de ce monastère. Elle s'acquitta de cette charge à l'entièvre satisfaction de la communauté et revint ensuite chez ses chères filles de Philippeville; elles la reçurent avec beaucoup de joie.

Bientôt après, ce feu divin continuant ses ardeurs, et étendant ses flammes par tout le voisinage, on lui demanda des religieuses pour fonder des couvents à Fontaine-l'Evêque et à Couvin. Elle acquiesça à cette demande, et en très-peu de temps ces maisons comprirent bon nombre de ferventes religieuses.

Je parlerai dans une autre occasion, de la fonda-

tion ou de la réforme d'autres maisons à Liége, à Namur, à Beaumont, à Anvers, à Grandmont, à Stockem, à Ruremonde, à Aix-la-Chapelle (1), et dans plusieurs autres endroits qui doivent leur origine tant à Limbourg qu'à Philippeville, et qui ont été commencées, avancées et achevées par les soins de cette Révérende Mère. Pendant sa vie, cette congrégation de Récollectines fut établie dans treize endroits.

Au milieu de tous ces heureux progrès de la congrégation, une ordonnance du Révérend Père Provincial vint enjoindre à la Mère Jeanne de Jésus de quitter Philippeville et de retourner à Limbourg, pour y continuer la charge de Mère supérieure, qu'elle y avait exercée en premier lieu. Impossible d'exprimer l'affliction que cette nouvelle causa à toutes les religieuses de Philippeville, qui aimait leur Mère

(1) « Le 28 décembre 1645, sept religieuses partirent du couvent de Limbourg pour aller occuper une maison de refuge en la ville d'Aix-la-Chapelle : la Mère viceaire dite sœur Thérèse de Sainte-Anne, sœur Magdeleine de Saint-Adrien, sœur Agnès de Saint-Jean l'Evangéliste, sœur Geneviève de Saint-Matthieu, sœur Paula de Jésus, sœur Ursule de Jésus et sœur Anne de Sainte-Claire. »

spirituelle avec plus de tendresse qu'aucune d'elles n'eût jamais aimée sa mère naturelle. La nouvelle de son départ fut comme un coup de tonnerre qui foudroya ce monastère. La Révérende Mère qui était parfaitement soumise à toutes les dispositions de ses supérieurs, qu'elle recevait comme les ordres de Dieu, obéit aussitôt, et dit adieu à ses filles avec autant d'amour que de douleur (1). Celles-ci fondant en larmes, lui faisaient les mêmes adieux que les fidèles disciples de saint Martin à leur Evêque, lorsqu'il était sur le point de quitter la terre : « Hélas, chère Mère, disaient-elles, que deviendrons-nous, si vous nous abandonnez ? Ayez pitié de vos petits enfants, et ne les délaissiez pas sans aide et sans secours. » La bonne Mère tout émue, pria la Vierge Marie de prendre soin de ses chères filles ; puis, se levant de l'oraison, elle leur dit avec grande ferveur, « qu'elle les avait toutes recommandées à la Sainte Vierge : que cette Mère de Dieu lui avait fait connaître qu'elle

(1) « Le 4 novembre 1637 la Révérende Mère fondatrice est revenue de Philippeville en son premier couvent de Limbourg avec sœur Pudentienne de Sainte-Anne, converse. » (*Note manuscrite*).

prenait ses filles de Philippeville sous sa protection spéciale, et qu'elle présiderait elle-même à cette maison. » Cette confidence de la digne supérieure fut reçue avec une si grande satisfaction de toutes les religieuses, que, jusqu'au jour où une nouvelle Mère supérieure fut établie, on laissait une place au chœur, dans l'ouvroir, au réfectoire et en général dans tous les lieux de la communauté, que l'on parsemait de fleurs, et que l'on tenait tout particulièrement en respect pour honorer la céleste présidente.

CHAPITRE SIXIÈME.

Des connaissances ou révélations dont Dieu favorisa la vénérable sœur Jeanne de Jésus. — Son esprit prophétique. — Discernement des esprits. — Don de contemplation. — Scène de jubilation mystique.

Il n'y a que Dieu qui connaît l'intérieur des hommes : il lit dans les cœurs, et prédit avec certitude les choses à venir : cependant il n'est pas rare qu'il fasse part de ces connaissances à certaines personnes parmi celles qu'il appelle soit aux grandes charges et dignités ecclésiastiques, soit au gouvernement des ordres ou congrégations religieuses : comme on lit de plusieurs saints évêques, de saint François, de sainte Brigitte, et de plusieurs autres personnes d'une vertu extraordinaire et d'un mérite éminent. Ces hautes et sublimes connaissances n'ont pas manqué

à notre vénérable Mère Jeanne. Les mémoires de sa vie en signalent de trois sortes.

1^o. Elle a connu et prédit plusieurs choses à venir, qui sont effectivement arrivées au temps et de la façon qu'elle l'avait prédit. 2^o. Elle a connu l'intérieur de plusieurs de ses filles religieuses, Dieu lui révélant ce qui se passait dans leurs cœurs. 3^o. Elle a connu plusieurs mystères divins par de hautes contemplations et de grandes élévarions de son esprit en Dieu. Lorsqu'elle passa par Bruxelles avec les six compagnes, qui lui furent données pour aller fonder le couvent de Philippeville, une demoiselle qui était de la connaissance de l'une des sœurs de cette compagnie, vint la saluer. La Révérende Mère Jeanne de Jésus l'ayant envisagée, lui demanda de bonne grâce si elle voulait devenir religieuse et venir en leur compagnie, ajoutant qu'elle lui accordait la place. La bonne demoiselle, qui ne songeait alors à rien moins qu'à se faire religieuse l'en remercia courtoisement : mais la Révérende Mère lui repartit : « Vous ne voulez pas accepter la place aujourd'hui que je vous la présente ; un jour viendra, où il vous faudra beaucoup prier pour l'obtenir. » Ce qui arriva effective-

ment, car quelque temps après cette même demoiselle alla à Philippeville, et dut prier la Révérende Mère avec beaucoup d'instances pour obtenir son admission dans la congrégation. Cette faveur lui fut enfin accordée et elle fut nommée sœur Eléonore de Sainte-Marie. C'est de cette même sœur qu'il est fait mention au chapitre quatrième.

A l'arrivée de la petite colonie à Braine-le-Château, nos religieuses logèrent chez la parente d'une d'entre elles. La Révérende Mère regardant par la fenêtre aperçut non loin de là quelques jeunes demoiselles. Elle fit remarquer qu'elle en aurait un jour une dans sa congrégation. La prédiction fut vérifiée en la personne de sœur Agnès de la Sainte-Croix qui était alors la plus jeune de toute cette assemblée de filles, et qui fut admise vingt ans plus tard au couvent de Philippeville. Et, avant d'y entrer, elle alla dire adieu à cette bonne dame qui avait logé jadis les religieuses; celle-ci toute ravie de joie et d'étonnement s'écria : « Mon Dieu ! il y a vingt ans que j'ouïs la Révérende Mère Jeanne de Jésus dire qu'une fille de la compagnie où vous étiez deviendrait un jour religieuse dans sa congrégation et je vois avec bonheur que sa

prédition s'accomplit aujourd'hui en vous ! » Après cette exclamation, elle la félicita avec effusion.

La Mère Jeanne de Jésus consola un jour une pauvre femme de Couvin, dont la fille âgée de dix à douze ans était perdue depuis un an, sans qu'elle en eût reçu la moindre nouvelle : elle encouragea cette femme à avoir confiance en Dieu, ajoutant que, dans trois semaines, elle reverrait sa fille bien-aimée ; ce qui arriva à la lettre le dernier jour des trois semaines dont elle parlait.

Les connaissances que Dieu donnait à la vénérable Mère Jeanne de Jésus étaient surtout avantageuses pour la conduite de ses religieuses : elle découvrait à ses filles leurs pensées, leurs désirs, leurs passions, leurs inclinations, comme si elle eût été dans leur âme, et y eût vu tout ce qui s'y passait. Sœur Angéline, sœur Eléonore, sœur Elisabeth et plusieurs autres en ont rendu témoignage. Pour ce qui concerne cette dernière, elle fut tourmentée d'une tentation qui l'affligeait beaucoup ; et ce qui augmentait encore sa peine, c'était la circonstance que la confiance lui manquait pour en faire la déclaration à sa supérieure. Mais la bonne Mère connut cette tentation ; elle fit

venir la sœur Elisabeth : « Regardez-moi, » lui dit-elle ; ce que la religieuse ayant fait, la Mère toucha son scapulaire à l'endroit du cœur, et le secoua de la main comme l'on ferait d'une étoffe qui est chargée de poussière ; puis elle lui dit : « Allez, voilà que tout est passé, remerciez-en Dieu ! » En effet, la religieuse se sentit à l'instant délivrée de toute sa peine.

Sœur Angéline se laissa un jour aller à plusieurs jugements téméraires qu'elle fit sur une de ses sœurs, la réputant indiscrete, désobéissante, et paresseuse à remplir sa charge ; elle en murmurait intérieurement sans en donner pourtant aucun signe au dehors. La Révérende Mère l'appela et lui dit : « Comment présumez-vous de juger ainsi votre sœur ? Ne craignez-vous pas que le mauvais jugement que vous en avez porté, retombe sur vous-même ? » Cette pauvre fille se prosterna aussitôt, confessa sa faute, et demanda pardon à la Mère et à la sœur.

Cette même sœur Angéline acquit, dès ce moment, un grand désir d'obtenir de Dieu la grâce d'une vraie humilité ; elle pria ardemment pour cette fin. Un jour donc qu'elle allait s'approcher de la sainte table elle dit avec une sainte confiance à Notre-Seigneur, que

ne trouvant rien en elle qui fût digne de lui être présenté, pour obtenir la grâce qu'elle lui demandait, elle lui offrait le fruit de la communion de sa Mère supérieure, qu'elle croyait être agréable à sa divine Majesté. La communion achevée, et les actions de grâces rendues, la Révérende Mère s'inclina doucement vers cette sœur, et lui montrant le doigt, elle lui dit secrètement à l'oreille : « Petite voleuse, est-ce ainsi que vous dérobez ce qui appartient à autrui ? » La pauvre fille ne sachant de quoi sa supérieure la reprenait, se mit à genoux et dit sa coulpe. Alors la Mère lui fit entendre qu'elle parlait du fruit de sa communion qu'elle lui avait pris ; et elle ajouta à la plus grande joie comme à la plus grande surprise de la sœur interpellée, qu'elle le lui donnait volontiers.

Il y avait à Limbourg une novice que la Révérende Mère aimait beaucoup à cause de sa simplicité et de sa candeur, et aussi pour les grandes grâces qu'elle reconnaissait en elle. Cette novice faisant sa retraite d'usage avant sa profession, reçut une gracieuse visite de la Vierge Marie qui était accompagnée de son cher enfant Jésus. La novice tint la chose secrète ; mais la Révérende Mère la connut en esprit. Les

exercices spirituels étant terminés, elle accueillit la novice au réfectoire avec une grande démonstration de joie. Elle fit fêter la nouvelle épouse, et elle dit tout haut qu'elle voyait l'Epoux divin au milieu d'elles. A ces mots toutes les religieuses suivant l'impulsion intérieure de l'Esprit-Saint, se lèvent de leur place avec une promptitude et une joie incroyables, à dessein de caresser au mieux le cher Epoux de leur âme. La Révérende Mère disait qu'elle le voyait tantôt près de la novice, puis près de telle sœur et ensuite près d'une autre, puis elle le retrouvait au milieu de toutes. Les religieuses couraient ça et là pour embrasser Notre-Seigneur : elles dansaient et chantaient avec un transport inexprimable de joie et de ferveur, portées par la chaste ivresse de la sainte délectation. C'était réaliser ce que la sainte Eglise chante dans l'hymne des vierges.

Quocumque pergis, Virgines
Sequuntur, atque laudibus
Post te canentes cursitant,
Hymnosque dulces personant.

Cette fête toute mystique dura jusqu'à neuf heures du soir, et le souvenir de cette apparition ne cessa

de leur être très-agréable et de les réconforter intérieurement (1). La novice qui avait en quelque sorte attiré le divin Epoux tomba malade peu de temps après sa profession, et la Révérende Mère étant à son tour appliquée aux exercices, se faisait une récréation innocente d'écrire et d'envoyer chaque jour une lettre de consolation spirituelle à sa chère fille malade. Encore faut-il faire observer qu'en commençant chacun de ces billets elle indiquait l'état où était actuellement la malade, et la religieuse qui portait la lettre trouvait chaque fois la sœur malade dans l'état que la Mère avait signalé sur l'inscription de la lettre. La bonne fille mourut de cette maladie au grand regret

(1) Sainte Thérèse parle de cette jubilation extraordinaire, de ces transports excessifs qui mettent l'âme dans une sainte ivresse.
« C'est, selon moi, dit-elle, une union très-intime des facultés de l'âme avec Notre-Seigneur, durant laquelle elle conserve ainsi que les sens une entière liberté, pour goûter pleinement le bonheur qui les inonde, sans néanmoins qu'elles aient l'intelligence de la nature de ce bonheur, ni de la manière dont elles en jouissent. On voudrait communiquer cette joie excessive de l'âme, afin que d'autres créatures vinssent l'aider à en louer et à en remercier Dieu avec elle. Ces remerciements et ces louanges sont le but de tous ses désirs... L'âme, dans cet état oublie toute chose et s'oublie elle-même, pour ne pouvoir plus parler que des louanges

de toute la communauté qui ne put retenir ses larmes en se voyant sitôt privée de la compagnie d'une épouse si chère au Sauveur.

Les principales et les plus sublimes connaissances de la Mère Jeanne de Jésus furent celles que Dieu lui donna de ses grandeurs et de ses perfections divines. Mais hâtons-nous de dire que l'humble religieuse ne les reçut jamais qu'en usant de la plus grande prudence et avec une extrême défiance d'elle-même. Car quoiqu'elle eût de très-hautes révélations, et que son esprit fût souvent élevé en Dieu par tant d'extases et d'amoureux transports, elle ne parlait

de Dieu et s'en occuper ; elle est alors comme une personne qui a pris beaucoup de vin mais qui cependant n'est pas ivre.... C'était cette jubilation que devait éprouver saint François, lorsque, jetant de grands cris au milieu des champs, il fut rencontré par des voleurs, auxquels il expliqua ces transports, en leur disant qu'il était le héraut du grand Roi. Telle était sans doute aussi la joie d'autres saints qui s'en allaient dans les déserts publier hautement les louanges du Seigneur. J'ai connu moi-même un de ces hommes possédés de ces bienheureux transports : c'était le Père Pierre d'Alcantara. Il cherchait, lui aussi, les endroits solitaires pour y célébrer les louanges de Dieu. Plus d'une fois, il fut pris pour un insensé par ceux qui l'entendirent, ô la désirable folie! »

pourtant des grandeurs et des perfections de Dieu qu'avec beaucoup de retenue et de modestie, et, lorsqu'elle le faisait, c'était plus pour les admirer que pour en instruire ~~qui~~ que ce fût.

Les religieux qui furent ses directeurs et confesseurs, ont jugé avec autant de certitude que possible, que cette belle âme pratiquait les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité avec une très-grande perfection ; mais elle, qui craignait la vanité comme le plus subtil et le plus dangereux de tous ses ennemis, pria Notre-Seigneur de lui retirer toutes ces hautes connaissances, toutes ces extases sensibles, et de lui faire connaître seulement deux choses : son propre néant, sa bassesse, son infirmité, ainsi que l'ineffable bonté de Jésus-Christ.

CHAPITRE SEPTIÈME.

De la ferveur de son amour, et de sa dévotion. — Transports de l'amour divin. — Sa dévotion envers le Saint-Sacrement. Octave d'adoration dans les couvents de Récollectines. — Guérison extraordinaire d'une petite fille. — Sa confiance en Dieu et son égalité d'humeur.

Si, au sentiment des Pères, l'oraison est une élévation en Dieu, la vie de Jeanne de Jésus a été une oraison continue, puisque son esprit n'a cessé d'être élevé et d'habiter en Dieu. Mais autre chose est d'être élevé en Dieu par contemplation ; autre chose d'être arrêté en lui par amour. Il est bien plus souhaitable d'avoir beaucoup d'amour et moins de connaissances que d'avoir de sublimes connaissances et peu d'amour. Magdelaine est louée d'avoir beaucoup aimé ; la Mère Jeanne de Jésus avait voué tout son

cœur au même amour que la sainte pénitente. Dès les premiers jours de son entrée en religion, elle rechercha les moyens d'aimer Dieu et de croître dans la sainte délection ; elle continua cette recherche tout le temps de sa vie. Elle a cherché l'amour de Dieu dans la clôture ; elle l'a cherché dans les jeûnes et les austérités, dans les humiliations et les pénitences : elle l'a cherché dans l'oraison et dans le travail, dans les instructions qu'elle donnait aux autres, et dans celles qu'elle recevait pour elle-même : elle a cherché l'amour divin dans les confessions, dans les communions, et généralement dans tous les exercices de la vie religieuse. On reconnaît l'amour divin à ses effets, de même qu'on reconnaît l'arbre par les fruits qu'il porte. Examinons dans quelques faits les effets que l'amour a produits en elle.

Un soir qu'elle avait achevé son travail avec une de ses sœurs, elle dit selon la coutume : « *Deo gratias.* » Puis elle l'embrassa d'une grande affection, et elle se prit à parler de Dieu avec grande élévation d'esprit. Sa compagne prenant goût à cet entretien, le feu divin s'alluma si fort dans leurs coeurs, qu'elles entrèrent toutes les deux dans des transports amou-

reux, qui durèrent jusqu'aux matines, sans que l'une ni l'autre sentît ses ardeurs se ralentir.

Elle trouvait ses délices auprès du Saint-Sacrement. Par une ingénieuse piété, elle groupait autour du tabernacle tous les mystères de la vie, de la passion et de la mort de Jésus-Christ; elle y rapportait sa résurrection, sa glorieuse ascension, la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Toutes les fêtes de la Vierge, et même de tous les saints se retrouvaient près d'elle dans le Très-Saint-Sacrement, et elle n'éprouvait nul besoin de passer à d'autres sujets, pour alimenter sa dévotion tous les jours de l'année. Elle exhortait ses filles, et elle les portait par son exemple à un souverain respect envers ce divin mystère. A la fête du Saint-Sacrement, elle voulait que ce divin Sacrement fût exposé sur l'autel durant les huit jours de l'octave, avec des cierges allumés tant de nuit que de jour, et qu'au moins deux religieuses se succédaissent sans interruption dans l'oratoire, pour témoigner leur respect et leur amour envers Jésus-Christ caché sous les espèces sacramentelles. Cette dévote pratique s'était perpétuée dans toutes les maisons de son institut avec de prodigieux résultats pour la sanc-

tification des âmes, et à la plus grande édification des fidèles. Un jour, venant de recevoir la sainte communion, la Mère Jeanne dit à une sœur : « Quel bonheur pour vous et pour moi, ma chère sœur : nous portons en notre cœur le même Fils de Dieu, que la Vierge Marie a porté pendant l'espace de neuf mois dans ses entrailles sacrées ! » Paroles de congratulation mutuelle qu'elles se dirent l'une à l'autre à différentes reprises avec une ferveur toujours croissante.

Il lui advint, étant malade, qu'elle tira de la sainte communion un si grand renfort spirituel, qu'elle se prit à dire dans un merveilleux transport : « Dieu est en moi, et moi en Dieu ! » ce qu'elle répéta plusieurs fois avec la même ardeur qu'autrefois le séraphique saint François répétait : « Mon Dieu et mon tout ! » Ces exemples font voir combien grande était la dévotion de cette servante de Dieu. Or, selon la doctrine de saint François de Sales (*INTR. 6, I.*), la dévotion presuppose l'amour de Dieu en un degré d'excellence, donne à l'âme une certaine vivacité, pour entreprendre et pour faire avec affection et promptitude ce que nous croyons être du service de

Dieu et du bien du prochain. Jeanne possérait cet héroïsme de l'amour divin ; ses saintes entreprises poursuivies avec persévérance pendant de si longues années, malgré les peines et les ignominies, sont là pour témoigner de son zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut de ses sœurs.

Aussi est-ce pour récompenser cette générosité à toute épreuve que Notre-Seigneur l'a favorisée d'une infinité de grâces. Il y a eu réciprocité de sa part ; car il l'a relevée de ses humiliations, il l'a confortée dans ses ennuis, il a exaucé ses prières, et il a pourvu jusqu'au bout à ses besoins et à ceux de ses filles avec une Providence toute paternelle.

Rapportons un fait d'un autre genre qui est très-propre pour confirmer la même vérité. Il arriva, lorsque la Mère Jeanne était supérieure à Limbourg, qu'une petite fille pensionnaire, passant fortuitement derrière une religieuse qui fendait du bois dans la cour du couvent, fut atteinte rudement par la hache de la sœur, qui n'avait pas aperçu l'enfant. Le coup avait porté à la bouche, et l'enfant était tombée par terre comme demi-morte. Gisant dans son sang, sa bouche tout ensanglantée, ses joues livides et enflées,

ses dents ébranlées, son front blême offrait un spectacle navrant. Aux cris qui se firent entendre, la Révérende Mère regarda de la fenêtre de sa chambre, donna la bénédiction à l'enfant, et ordonna qu'on lui lavât la bouche avec de l'eau froide, et qu'on la mit sur son lit. Cela fut fait, et la pauvre petite s'y endormit doucement. La mère de la jeune fille qui habitait Limbourg ayant entendu parler de l'accident courut au couvent tout éplorée, pensant que son enfant était morte. On la lui fit voir deux heures après l'évènement entièrement guérie.

Ce qui surpassé toute douceur, c'est que cette Révérende Mère reçut et ressentit fort souvent des visites de Dieu par une abondance de grâces et de consolations célestes qui lui donnaient comme des avant-goûts du paradis. Il est vrai qu'elle pria Dieu souvent de lui retirer ces consolations sensibles, et de la laisser reposer dans la considération de son néant et de la puissance de Dieu. Mais ne voulant et ne pouvant contrarier les desseins de la divine bonté en sa personne, lorsqu'elle pressentait ces visites de Dieu, elle se retirait promptement dans sa cellule pour ne pas être vue. Elle eut beau faire pour cacher ces faveurs

célestes, on la trouvait assez souvent comme toute privée de l'usage des sens extérieurs, et absorbée en Dieu. Une fois même, Notre-Seigneur la visita par une de ces grâces extraordinaires au moment où elle se trouvait en communauté. Surprise de cette faveur, elle dit doucement à l'Epoux céleste : « Allez, mon Jésus, allez, c'est assez, c'est trop pour moi ! allez un peu caresser celle de ces épouses que vous aimez bien ! » et elle vit le petit Jésus aller près de sœur Marie-Claire de Saint-François (qui était la propre sœur du R. P. Marchant) qu'il caressa tendrement et amoureusement.

Elle méritait ces faveurs célestes par la confiance de son amour, qui ne s'est jamais laissé abattre ni affaiblir par quelque accident qui pût lui arriver. Les traverses et les oppositions à ses pieux desseins, les humiliations, les mépris, les maladies, n'ébranlèrent jamais son cœur. Bien loin de là, elle disait même dans son âge avancé, qu'elle n'avait point encore rencontré aucune croix, ni ressenti aucune peine dans l'état religieux : « Il est très-vrai, ajoutait-elle, que l'amour change toutes les épines en fleurs, et que l'âme qui se laisse conduire par la main de

Dieu, qui s'abandonne entièrement au bon plaisir du Seigneur, ne souffre jamais aucune peine. » C'était aussi la raison pour laquelle elle voulait bien en opposition avec la prudence humaine, que ses sœurs fussent toujours joyeuses et contentes : « Hé ! peut-on être autrement, disait-elle, quand on se sait conduites par Dieu, et que tout ce qui nous arrive est disposé par sa main paternelle ? »

Voici relativement à ce point ce qu'en écrivait une sœur dans l'une de ses lettres : « La Mère Jeanne était joviale et d'une façon très-allègre ; elle le voulait aussi de ses filles et disait qu'il fallait servir Dieu d'un cœur allègre.... Elle les faisait marcher simplement, rondement ; les airs et les compliments du monde étaient ses ennemis... Parfois, elle allait écouter, quand elle faisait faire quelque message qui repugnait à la prudence humaine, si la sœur s'en acquittait simplement et si elle ne faisait point des discours inutiles ou trop polis... Elle recommandait toujours de s'adonner à la simplicité colombine ; c'était une vertu qu'elle désirait fort être pratiquée par ses filles. Lorsqu'elle fut déposée de sa charge de supérieure dans son premier cloître de Saint-Jacques à

cause de la clôture, on lui donna l'obéissance d'aguiser les couteaux ; elle le faisait avec tant d'amour, joie d'esprit et dévotion qu'elle y recevait plus de grâces qu'à l'oraïson : elle composa alors son beau chapelet de la Passion, unissant tous ses ouvrages aux souffrances de Jésus-Christ. »

CHAPITRE HUITIÈME.

De sa mort, et de sa sépulture.

La mort n'est terrible qu'aux méchants. Les gens de bien ne la craignent pas, ils voient en elle une amie, et ils l'abordent comme la portière du paradis, qui doit leur donner entrée au royaume de la gloire. Le roi David se plaignait de ce que la mort tardait si longtemps à venir le retirer du monde. Saint Paul s'en plaignait également et avec plus de raison que David, puisque le ciel qui était encore fermé au prophète-roi, était ouvert pour l'apôtre, et que la mort devait sans délai le mettre aussitôt en la compagnie de son cher Maître.

Saint Martin, dans sa dernière maladie, abandonna

à la divine Providence ou de le retirer du monde pour jouir de Dieu, ou de le laisser encore sur la terre travailler pour son service et le salut des âmes. Ainsi fit notre vénérable Mère Jeanne de Jésus. La vie était fort avantageuse à ses inclinations, parce qu'elle l'employait dans les saintes pratiques du divin amour; elle lui servait en outre à consolider ses chères filles dans l'exercice des vertus. D'autre part, la mort lui était fort souhaitable, à cause du brûlant désir qu'elle avait de jouir de Jésus-Christ, son cher Epoux. « *Mihi vivere Christus est, et mori lucrum,* disait-elle : je ne voudrais pas avoir à opter, parce que je craindrais de préjudicier aux intentions de mon Dieu, en choisissant peut-être ce qui serait moins conforme à sa sainte et adorable volonté, qui est et sera toujours la règle de la mienne. » C'est ici la plus belle disposition d'esprit qu'un chrétien puisse avoir, pour vivre ou pour mourir : il n'y a point de meilleur état au monde que celui qui consiste à s'abandonner sans réserve à la volonté de Dieu qui tient en ses mains les clefs de la mort de tous les hommes. Tout ce que nous y pouvons apporter de notre part, c'est de tenir la vie comme par emprunt, et d'être

prêts à la quitter, au moment qu'il plaira à Dieu de nous appeler à lui.

C'est la disposition dans laquelle s'était mise depuis longtemps la vénérable Mère Jeanne de Jésus. En Vierge sage, elle attendait que la voix de l'Epoux céleste l'appelât aux noces éternelles; à cet effet, elle tenait sa lampe bien munie de l'huile des bonnes œuvres et toujours ardente du feu de la charité divine. Enfin son heure vint, et cette femme forte fit bien voir au moment décisif qu'elle était toute à Dieu.

On dit communément que la mort est l'écho de la vie, parce qu'ordinairement l'homme dit et fait aux approches du trépas ce qu'il a accoutumé de dire et de faire durant sa vie. Cette bonne âme, qui avait vécu dans l'exercice continual de l'oraison, ne cessa de converser avec Dieu durant sa dernière maladie; l'observance régulière, à laquelle elle s'était toujours appliquée, lui demeura si bien imprimée dans l'esprit, qu'elle la pratiqua jusqu'à cette extrémité. Lorsqu'elle était seule, elle tenait son âme unie à Dieu par une oraison non interrompue, et, lorsque quelque religieuse venait la visiter, elle l'exhortait à conserver inviolablement l'esprit de la règle, le saint amour de

Dieu, la charité mutuelle, la pénitence, la pauvreté, l'humilité, la chasteté, la fidélité à Dieu et à sa profession.

Deux religieuses qui la soignaient en cette dernière maladie et se plaignaient un jour l'une à l'autre de la grande perte qu'elles allaient faire, la malade les reprit et leur dit qu'il ne fallait pas violer le silence pour un si chétif sujet. Cela fit que les sœurs ne l'approchèrent plus qu'en silence et avec beaucoup de retenue ; mais toujours elles la trouvaient comme abîmée en Dieu par une continue et dévote contemplation. Enfin elle reçut les sacrements de la sainte Eglise avec une dévotion exemplaire ; puis elle adressa à la communauté réunie une courte mais fervente exhortation qui arracha des larmes des yeux de toutes ses filles spirituelles. Enfin, après avoir demandé à Notre-Seigneur la bénédiction pour elle-même et pour ses sœurs, elle se recueillit doucement en Dieu, à qui elle rendit son âme le 26 du mois d'août 1648.

Nous trouvons la note suivante sur les derniers jours de la vénérable fondatrice : « Notre très-révérende Mère fondatrice est morte le 26^{me} aoust, 1648,

un jour de mercredi, âgée de 72 ans et vingt-trois jours et l'an 25 qui s'achèvera la veille de saint Mathieu de la sainte réforme, et de sa profession 43 ans. Le jour qu'elle a reçu la dernière et violente opération de Dieu fut le 15 juillet 1648; et, depuis ce jour, elle n'a plus su user d'aucunes choses créées : la sainte communion qu'elle recevait tous les jours était son divin aliment et le soutien de sa vie. Depuis cette dernière opération, ses souffrances étaient inexplicables. Ne recevant plus de consolations humaines, le dit jour de sa mort, ayant demandé quelle heure il était, on lui dit qu'il était entre 8 et 9 heures du matin. Quelque espace de temps après, elle demanda de descendre de sa couche, pour s'asseoir dans une chaise qui était proche, où étant assise au même instant, elle commença son agonie, savoir environ les 9 heures du matin et rendit son esprit à midi après 12 heures. Le même jour, pendant qu'on disait les vigiles, on fit son portrait et puis, le vendredi d'après, elle fut ensevelie fort solennellement. Sa face devenait toujours plus belle et attrayante, et les membres auparavant raides commencèrent à s'amollir. » Telle fut la fin de cette servante de Dieu qui depuis l'an

1623, où elle jeta les fondements de la congrégation des Pénitentes-Récollectines, jusqu'à sa mort, vit s'élever en divers lieux des Pays-Bas treize couvents de cet institut nouvellement établis ou réformés. Leur nombre s'éleva plus tard à trente-six (1).

(1) Nous faisons suivre, dans leur ordre chronologique, les noms des villes où se trouvaient, avant la grande révolution française, des maisons soit fondées, soit réformées par les Récollectines, en marquant ces dernières d'un astérisque.

- | | |
|---|----------------------|
| 1. Limbourg, fondé en 1723,
(depuis 1703 à Dolhain). | 19. Gosselies. |
| 2. Philippeville, 1626. | 20. Ninove, * 1671. |
| 3. Gand * (St.-Pierre), 1627. | 21. Maestricht. |
| 4. Fontaine-l'Evêque. | 22. Weert. * |
| 5. Couvin. | 23. Huy. |
| 6. Liège, (en Bèche). | 24. Dunkerque. * |
| 7. Furnes. * | 25. Huinsberg. |
| 8. Stockhem. | 26. Herve. |
| 9. Namur. * | 27. Verviers. |
| 10. Honschot. * | 28. Givet. |
| 11. Audenaerde. * | 29. Nivelles. |
| 12. Bruges. | 30. Louvain. * |
| 13. Aix-la-Chapelle, 1645. | 31. Eupen, 1698. |
| 14. Grandmont. | 32. Ypres. |
| 15. Avesne. * | 33. Nieuport. |
| 16. Beaumont. * | 34. Valenciennes. |
| 17. Durbuy. | 35. Dixmude. |
| 18. Rœrmonde. | 36. Braine-le-Comte. |

Le jour qui suivit la mort de la Mère Jeanne, après que les devoirs funèbres lui eurent été rendus, elle fut inhumée, ainsi qu'elle l'avait désiré, dans le cloître qui était la sépulture commune des religieuses. Le R. P. Marchant, alors commissaire-général pour les provinces des Récollets de la Haute et Basse-Allemagne, le même qui avait été longtemps son père et directeur spirituel, qui avait par conséquent une pleine et parfaite connaissance des vertus de cette sainte âme, composa son épitaphe, qui fut gravée sur une pierre dont sa fosse fut couverte et qu'on peut voir encore aujourd'hui dans l'église paroissiale de Dolhain, à côté de l'autel de saint François. En voici le texte :

D. O. M.

VENERABILI DEI FAMULAE,

JOANNAE DE JESU,

HUJUS CONGREGATIONIS

PRIMAE MATRI, PRIMAE FILIAE,

PRIMAE PROPAGATRICI :

QUAM CUM QUATUOR SOCHIS

GANDA MISIT,

LIMBURGEM RECEPIT,
 BELGIUM AMAVIT.
 CONVENTUS TREDECIM
 FUNDATRICEM HONORARUNT,
 REFORMATRICEM AGNOVERUNT;
 OMNES
 NORMAM VITAE, EXEMPLUM PIETATIS,
 SPECULUM VIRTUTUM MIRATI SUNT.
 EX HOC LOCO,
 QUO INCOEPIT FUNDATIO,
 OBIIT, AD SUPEROS ABIIT
 ANNO DOMINI 1648, AUGUSTI 26.
 REQUIESCAT IN PACE.

GRATIA SUPER GRATIAM MULIER SANCTA (1).

Eccli. 26.

(1) Ci-gît le corps de la vénérable servante de Dieu, Jeanne de Jésus, première mère et première fille de cette congrégation religieuse. Gand l'a envoyée avec quatre compagnes, Limbourg l'a reçue, la Belgique l'a chérie. Treize couvents l'ont honorée comme fondatrice, l'ont reconnue comme réformatrice; tous l'ont admirée comme un modèle de perfection, un modèle de

A dater de la mort de sa première supérieure, la maison de Limbourg resta quinze ans, sans qu'aucune religieuse y mourût : au bout de ce terme, une des sœurs étant trépassée, on l'enterra à côté du corps de la vénérable Mère Jeanne de Jésus. A cette occasion, le maçon qui creusait la fosse, donna de sa bêche si avant du côté où était ce corps, qu'il découvrit l'os de la jambe. Il en sortit une odeur si douce et si suave, que ce fossoyeur affirma avec serment n'avoir jamais de sa vie senti une odeur plus agréable.

Le Père Mars termine la vie de Jeanne de Jésus qu'il a publiée en 1688 par les paroles suivantes : « Les grâces, que plusieurs personnes ont reçues de Dieu depuis la mort de cette vénérable Mère, après avoir réclamé son intercession, mériteraient bien qu'on en fit une perquisition juridique : mais la modestie de la révérende Mère qui lui a succédé, et des religieuses du même monastère, qui ont admiré ses

piété, un miroir de vertus. Elle trépassa le 26 août 1648. Qu'elle repose en paix ! — La femme vertueuse amoncelle grâce sur grâce.

Eccli. 26.

vertus et profité de ses exemples, les a retenues jusqu'à présent. » Les restes du corps de la vénérable Mère Jeanne de Jésus, transportés plus tard de Limbourg à Dolhain avec la pierre tumulaire qui les recouvrail, furent exhumés de nouveau, lorsqu'il s'agit d'agrandir l'église conventuelle devenue paroissiale. L'un des témoins m'a rapporté qu'on n'y avait plus trouvé que des ossements renfermés dans une caisse en bois. Ils furent déposés d'abord à la même place, mais plus bas, parce qu'on avait baissé le terrain qui avait fait partie de l'ancien chœur des religieuses. Par suite de nouvelles réparations, on a depuis déterré derechef ces ossements, pour les placer à côté de l'autel de saint François, où ils se trouvent encore (en 1863) renfermés dans une caisse en zinc, sous la pierre et l'épitaphe citée plus haut. Puissent les autorités compétentes s'intéresser efficacement au trésor renfermé et en quelque sorte oublié dans un coin obscur de la petite église de Dolhain, faire constater l'identité de ces précieux restes et en assurer l'intégrité pour l'avenir ! Un jour viendra peut-être, où la sainte Eglise les tirera de leur obscurité actuelle, pour leur assurer à jamais l'honneur des autels. Déjà

ce tombeau longtemps improductif, commence à germer; la génération d'âmes que Jeanne de Jésus avait enfantée à Jésus-Christ renaît : *Filiii de longe venient et filiae de latere surgent.*

FIN DE LA VIE DE LA VÉN. MÈRE JEANNE DE JÉSUS.

OPUSCULES SPIRITUELS

Rubricae pro gradu

ARTURO GUADELO

LE JARDIN

DES DÉLICES DU SEIGNEUR.*

LES GRACES QUI AGISSENT EN CE JARDIN SONT :

- I. La grâce prévenante. — II. La grâce sensible.
- III. La grâce florissante. — IV. La grâce purifiante. —
- V. La grâce gratifiante. — VI. La grâce jubilante.

I

De la grâce prévenante.

Quand le bien-aimé Jésus entreprend de cultiver la terre infructueuse d'une âme sèche et stérile, pour en faire son jardin de plaisir, et pour y prendre ses ébats avec ses nymphes, qui sont les âmes dévotes,

(*) Voici le titre intégral de cet ouvrage : « *Le Jardin des délices du Seigneur*, où le Saint-Esprit ayant introduit l'âme fidèle, la cultive par ses différentes grâces, pour lui faire produire

il y met d'abord un jardinier très-expert qui sait l'art de cultiver la terre.

Chères nymphes (1), je dis ceci pour l'âme qui est encore vagabonde parmi le monde. Ce champ inculte et stérile ne produit que des chardons et des broussailles : mais aussitôt que l'amant céleste l'a convoité, pour en faire un jardin d'agrément, il y prépose le Saint-Esprit comme un excellent jardinier, pour défricher cette terre, pour en arracher toutes les mauvaises herbes, et pour la faire produire de belles fleurs et de bons fruits en abondance.

Ah ! divin Jardinier, que vous êtes industriels à cultiver les âmes ! Admirez, ma chère nymphe, l'adresse de ce grand maître. Il dispose son parterre en très-bon ordre, il range ses parcs et ses carrés, il ferme son jardin par une vive haie d'épines ; ce

des fleurs et des fruits célestes : présenté aux religieuses Pénitentes-Récollectines, par la Révérende Mère Jeanne de Jésus, fondatrice de ladite congrégation. » Avec cette épigraphe : « *Cum simplicibus sermocinatio ejus.* L'entretien du Seigneur est avec les simples. »

PROVERB. 3.

(1) Nous laissons subsister ce nom donné à l'âme fidèle, quoique nous le trouvions impropre, à cause de son origine.

sont les piqûres et les remords de la conscience, qui garantissent le cœur, qui en ferment l'entrée aux bêtes sauvages, et qui rendent l'âme toute semblable à celle de l'Epoux du cantique, dont il est dit : « Mon Epoux est un jardin fermé. » Alors cette pauvre âme, qui était auparavant stérile en bonnes œuvres, et qui ne produisait que des ronces et des chardons d'affections sensuelles et terrestres, se sent poussée à redresser ses inclinations mauvaises : puis, coopérant aux pieux mouvements du Saint-Esprit, et travaillant avec lui, elle bannit de son entendement les pensées importunes des choses frivoles du monde ; elle retire sa volonté de l'amour profane des créatures ; elle élève ses intentions et ses affections vers Dieu son souverain Seigneur, et elle reconnaît par une heureuse expérience, que le jardinet de son cœur prend une nouvelle mais belle et agréable figure. Ce qui fait qu'elle aspire, comme le petit rossignol, après le beau printemps, qui doit faire éclore ces belles fleurs qui commencent déjà à pousser et à boutonner dans son jardin.

Cela veut dire que, quand le Saint-Esprit daigne, dans sa bonté indicible, prévenir de ses grâces une

âme égarée dans les vanités du monde, il y produit les regrets du temps perdu en bagatelle des plaisirs sensuels : puis, il l'excite par des saints mouvements, et il l'attire doucement à Jésus. Ainsi l'âme s'élève amoureusement au Seigneur, à qui elle fait voir les boutons et les petites fleurs des saints désirs et des bonnes œuvres, qui doivent éclore dans l'agréable printemps de sa vocation. Que dites-vous, ma belle nymphe, du jardin du Seigneur ? N'y trouvez-vous pas du plaisir à souhait ? — Non, pas encore. Toutefois le divin Jardinier y prend déjà ses airs et ses divertissements, en voyant cette terre qui paraissait toute stérile, boutonner en saints désirs, et se disposer à produire au printemps de belles fleurs de vertus.

II

De la grâce sensible.

Venez, Saint-Esprit, grand Maitre Jardinier ; quelles fleurs planterez-vous dans votre jardin, pour y attirer cette nymphe et la contenter ? — Je planterai des rosiers : car, lorsqu'ils fleurissent, ils portent de belles roses, dont la vue et l'odeur agréable ravissent les yeux et les esprits de ceux qui se promènent dans le jardin.

C'est ainsi que l'âme, goûtant les douceurs sensibles de la grâce, se complaît dans ces délices ; il lui semble entendre la voix de l'Epoux qui lui dit : *Intra in gaudium domini tui.* « Entre dans la joie de ton Seigneur. » En effet, elle y trouve tant de joie et de contentement, qu'elle dirait volontiers avec saint

Pierre au Thabor : *Domine, bonum est nos hic esse !*
« Seigneur, il est bon que nous demeurions ici. »
Elle pense que tout est fait pour elle; qu'elle est parvenue au souverain bonheur, et qu'elle n'a plus rien à craindre, ni à désirer. Quelques travaux qui lui pourraient arriver, lui paraissent légers, et quelque bien qu'elle saurait souhaiter, lui semble moindre que celui qu'elle possède. C'est ainsi, ô habile jardinier, c'est ainsi que vous attirez les âmes dans vos filets !

Mais, voilà que la rose commence à se flétrir et à perdre son odeur: et comme elle naît entre les épines, la rose passe et les épines demeurent. Cela veut dire que, quand Dieu retire de nous ses grâces sensibles, nos imperfections, qui redemeurent en nous, nous piquent aussi vivement que ci-devant. Nous connaissons alors nos faiblesses et nos misères : et il s'en trouve qui étant privés de ces consolations sensibles, se découragent tellement, qu'il leur semble impossible de plus retourner à Dieu. C'est l'effet de certaine gourmandise spirituelle, et une grande imperfection de l'âme, qui se laisse appâter de délices comme les petits enfants.

Qu'en dites-vous, Seigneur-Jardinier? Je ne m'étonne pas que ces âmes se sont énivrées, car elles n'ont jamais eu tel vin en leur cave. Je m'encouragerai à bien cultiver mon jardin, puisque je sais le profit de mon travail.

Ah! ma chère nymphe, le divin jardinier vous convie à entrer en son jardin, comme en la joie du Seigneur. Entrez avec confiance, et commencez à vous y réjouir.

III

De la grâce florissante.

O divin Jardinier, fidèle époux des âmes, accompagnez cette belle nymphe qui se délecte dans les fleurs que vous avez semées ou plantées dans le jardin de son âme, et enseignez-lui toutes les propriétés de ces fleurs, afin qu'elle les estime selon leur mérite. Ma chère nymphe, je vous ferai compagnie, et je vous donnerai à connaître les vertus des fleurs de mon jardin.

J'estime la violette du printemps ; elle a trois qualités particulières : elle croît peu, restant toujours basse et voisine de la terre : sa couleur est bleue, et son odeur est douce, suave. L'humilité de l'âme ressemble à cette petite fleur, car elle ne s'élève pour aucun

avantage, ni ne se chagrine pour aucun déplaisir. Elle se forme et elle demeure dans sa bassesse, évaporant toujours sa douce odeur, qui plaît extrêmement à Dieu et aux hommes.

La couleur bleue de cette humble fleur signifie la fidélité. Telle doit être notre âme, ma chère nymphe, humble et fidèle : fidèle à Dieu, son Roi et son Epoux. Elle doit confesser constamment et persévéramment son Saint Nom, par des bonnes œuvres, sans se retirer de son amour, ni pour les persécutions des malveillants, ni pour les flatteries et les caresses des complaisants. Surtout il faut être fidèles dans les tentations, et ne jamais consentir à l'esprit malin : il se dépète et s'enfuit, quand il voit une âme résolue de garder la fidélité qu'elle a promise à Dieu, son unique Seigneur. Marchez donc, ma chère amie, avec l'humilité et la fidélité de cette petite violette, et la bonne odeur vous suivra partout : toutes les vertus sont de très-bonne odeur, et c'est la grâce du Seigneur qui donne cette odeur aux petites fleurs ; car tout bien vient de Lui.

Ma petite nymphe, entrez plus avant dans ce joli jardin, et contemplez les autres fleurs. Que dites-vous

de ces roses? — O Dieu, qu'elles sont belles, et d'une odeur agréable! — Elles sont la figure de la pudeur virginal, qui conserve le cœur chaste et pur en la présence de Dieu, et en odeur de suavité.

Je n'estime pas moins les beaux lys, dont la couleur est blanche, l'odeur forte, et les feuilles médicinales. Ils représentent les bons exemples des vertus, que les âmes saintes donnent au public : ces bons exemples, comme une forte odeur, embaument le ciel et la terre, et, comme un salutaire préservatif, maintiennent le prochain dans la pratique du bien, et le garantissent de la contagion des péchés. Je vous dis que le grand roi Salomon en toute sa gloire n'a jamais paru si magnifique que les lys de mon jardin.

Mais je ne vois pas les anemones, les tulipes et les renoncules que le monde estime très-précieuses et que l'on cultive avec beaucoup de soin. O ma belle nymphe, le divin Jardinier ne cultive pas ces fleurs qui sont vraiment fleurs du monde, diaprées de belles couleurs blanches, jaunes, incarnates, mais qui n'ont pas d'odeur : fleurs de belle apparence, mais de nulle vigueur, fleurs d'hypocrisie, de bonne mine et

de belle montre, mais sans aucune odeur de vertus. Loin, loin de mon jardin ces vaines fleurs ! Venez à l'ombre, ma belle nymphe, et contemplez ces beaux œillets de très-suave odeur, et de couleurs très-riches. Ils sont tous mis en pots de terre, pour être transportés dans la cave durant la froide saison des glaces et des neiges : et ils sont mis à l'ombre durant les brûlantes chaleurs de l'été. Ces beaux œillets représentent l'angélique chasteté, précieux trésor que nous portons dans des vaisseaux frêles qui sont nos corps, vraiment pots de terre, et qui se brisent facilement. C'est pourquoi il les faut retirer des périlleuses ardeurs du monde, et les contregarder des neiges et des glaçons, ou dans la cave sous la clef d'une religieuse clôture.

Saint-Esprit ! que votre jardin est admirable ! Toutes les fleurs des vertus y paraissent en leur perfection, et leur agréable odeur recrée le ciel et la terre. Le grand Dieu y fait sa demeure, les anges du Paradis y prennent leur plaisir, et notre nymphe y trouve tant de douceur, qu'elle en est toute ravie et enchantée.

IV

De la grâce purifiante.

Grand Maître et divin Jardinier, ne planterez-vous que des fleurs dans votre parterre? N'y aura-t-il pas aussi des plantes aromatiques et des arbres fruitiers?

J'y planterai la myrrhe et l'aloès, que j'ai cueillis au jardin de l'Epoux : j'y enterrai aussi sur le bois sauvage de la nature, des pommes d'orange et de grenade, dont l'écorce est dure et amère, mais le fruit agréable à la vue, délicieux au goût, confortatif au cœur.

Cela s'entend de la grâce qui purifie l'âme par la mortification. Voici, ô chère nymphe, l'opportunité de travailler courageusement. Ne vous arrêtez pas à la belle vue de ces plantes verdoyantes de myrrhe et

d'aloès, mais pressez-les pour en tirer le jus, et pour en composer les onguents. Ne vous contentez pas de regarder les pommes d'orange et de grenade pendantes aux arbres, cueillez les fruits et les mangez ; l'écorce est amère, mais le suc en est doux. Telle est la grâce purifiante : c'est une chose agréable à l'œil, mais sa pratique est difficile : son fruit est doux, mais l'écorce en est amère. L'usage de cette grâce est de mortifier les passions de l'âme par des actes contraires. Par exemple : contre l'ambition, faites des actes de simple soumission et du mépris de vous-même. Si la nature vous donne de l'aversion envers quelqu'une de vos sœurs, accostez-vous d'elle plus volontiers que de celles vers qui la nature vous a donné de l'inclination. C'est ainsi aussi que la sobriété corrige la gourmandise, et que les douces paroles appasent les bouillonnements de la colère. Ne vous ennuyez pas de cette pratique : car quoiqu'elle vous paraisse difficile en son commencement, la grâce vous la rendra aisée, et la persévérance vous couronnera. Ne vous rebutez point, quoique vous tombiez cent fois le jour, mais relevez-vous toujours avec un nouveau courage. L'âme profite de ses chutes, quand

elle en est relevée. Dans ses chutes elle reconnaît sa faiblesse, et cela sert à la maintenir en humilité : dans son redressement elle adore la divine grâce qui l'a miséricordieusement relevée.

Confiez-vous pour tout au Maître Jardinier : celui-là seul vous sera fidèle. Il vous aidera à bien cultiver le champ de votre âme, et il récompensera avec avantage les soins que vous apporterez à votre perfection. Je suis prêt, dit-il à toutes les belles âmes, à les aider à se cultiver et à se perfectionner.

Esprit divin, que vous êtes charitable ! sus, ma fidèle nymphe, dites maintenant : Que vous semble-t-il du jardin du Seigneur ? Que jugez-vous de ces belles plantes, de ces arbres fruitiers ? L'écorce est amère, mais le suc en est bon et salutaire.

the first edition of the *Principia* was published in 1687, he had
written the second edition in 1713, and the third edition in 1726.
The first edition of the *Principia* was printed in Latin, and it
was the third edition that was printed in English. The English
translation of the *Principia* was made by Sir Isaac Newton
himself, and it was published in 1726. The English translation
of the *Principia* is considered to be one of the most important
works in the history of science, and it has been translated
into many languages. The English translation of the *Principia*
is available online at the University of Cambridge's website.
The English translation of the *Principia* is available online at the
University of Cambridge's website. The English translation
of the *Principia* is available online at the University of Cambridge's
website. The English translation of the *Principia* is available
online at the University of Cambridge's website. The English
translation of the *Principia* is available online at the University of
Cambridge's website. The English translation of the *Principia*
is available online at the University of Cambridge's website.

V

De la grâce gratifiante.

L'âme. — O divin Jardinier, regardez d'un œil favorable, et tendez la main secourable à notre chère nymphe qui médite de se retirer de votre jardin, dégoûtée qu'elle est de vos fruits, à cause de l'amertume de leur écorce.

Jésus. — Je plains son dégoût, et encore plus sa retraite, mais j'ai assez de moyens pour l'arrêter, et mon jardin produit assez de quoi contenter ses appétits. L'amertume qu'elle ressent au goût ne provient pas de mes fruits, car ils sont doux et savoureux, mais de ce que sa langue et son palais sont altérés de la fièvre par ses propres passions et ses imperfections, qui lui sont encore trop familières. Quand une

fois elle sera délivrée de sa fièvre, elle mangera de mes fruits et elle en goûtera la saveur. O ma chère nymphe, que ne puis-je vous alléger de cette maladie ! Mais vous avez le médecin sous la main : cet expert médecin, qui connaît et qui guérit toutes sortes de maladies, est le divin Jésus, qui est descendu du ciel sur la terre, non pour les sains mais pour les malades : il a composé un excellent médicament composé de vin et d'huile pour la guérison des âmes : c'est l'union admirable de sa divinité avec la nature humaine. Allez, ma chère nymphe, à ce divin Médecin, qui vous guérira de votre fièvre, sans qu'il vous en coûte autre chose que la bonne volonté de guérir. Ainsi guérie, vous goûterez la douceur des fruits du jardin des délices, et vous savourerez les délices de la vie active et contemplative. Voulez-vous savoir quelles sont ces délices ? La vie active porte à exercer la charité envers tous, selon les occurrences et les capacités de chacun. Elle prend aussi la conduite et le gouvernement de l'âme, dans les adversités qui la traversent, et dans les peines qu'elle endure. La vie contemplative occupe l'âme dans la méditation des divins mystères, et dans l'oraison passive, qui

est un dépouillement de la propre volonté, et un délaissement de soi-même à la volonté de Dieu, pour recevoir sans discernement tout ce qu'il lui plaît de disposer de nous ; d'où naît le parfait repos, la paix assurée, et la tranquillité de l'âme. La bienheureuse Vierge Marie était bien expérimentée dans ces deux vies. Toutes les choses extérieures qu'elle faisait, étaient des productions de la divine charité, et son esprit, toujours recueilli et uni à Dieu, se plaisait à souffrir constamment toute peine pour son amour, et à exécuter fidèlement toutes ses volontés, ce qui la rendait agréable à Dieu au-dessus de toutes les créatures.

O qu'heureuse est l'âme douée de cette grâce ! Elle ne peut mal : car elle a les pieds sur les marches de l'échelle de la perfection : elle s'élève doucement au ciel, elle est admise à traiter avec Dieu, et elle lui est si agréable qu'elle obtient aisément toutes ses demandes ; ce n'est pas merveille, puisque toutes ses demandes sont conformes au divin vouloir.

Belle nymphe, affectionnez-vous à cette grâce, mettez en pratique la mortification de votre propre volonté, pour accomplir celle de Dieu ; et vous avancerez dans la perfection.

O gracieux Jardinier, que vous êtes expert à cultiver votre terre! toutes choses y croissent et profitent à merveille.

VI

De la grâce jubilante.

Jésus. — Je suis la voie, la vérité, et la vie. Qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il est toujours en la lumière. Qui croit en moi, croit en celui qui m'a envoyé. Qui vit en moi, vit de la propre vie de mon Père céleste, et il accomplit parfaitement toutes ses volontés. Chère âme, voulez-vous m'aimer de toutes vos forces, et de toutes vos puissances? Voulez-vous être ma disciple, comme l'ont été saint Antoine de Padoue, et la bienheureuse Jeanne de Valois fondatrice des Annonciades? Je vous ferai conduire par un chemin droit et assuré, je vous communiquerai les secrets de mon Père céleste, et je vous garantirai de la mort éternelle.

L'âme. — O Jésus, mon cher Maître, je suis votre disciple de toute mon affection, prête à vous suivre par tel chemin qu'il vous plaira de me marquer, quand ce serait par les épines et par les croix. J'embrasse votre sainte foi, et vos divins commandements, qui seront à jamais les règles de ma vie ; mais de ma vie qui n'aura plus de mouvement, ni d'action, ni de respiration que par votre amour.

Ah ! mon aimable Seigneur ! daignez être tout à moi, et faire que je sois toute à vous, et que nous ne soyons plus qu'un cœur et qu'une âme. Ah ! quand serai-je en cet heureux état ? Aujourd'hui, aujourd'hui, à ce moment, par votre grâce que j'implore dans la plus profonde humilité, et du centre de mon néant.

Jésus. — *Qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi.* Qui préfère l'amour de ses parents à ma grâce, ne parviendra jamais à la pureté du saint amour, car je n'admetts point de rival. Dites-moi donc, ma chère âme, êtes-vous résolue d'abandonner vos parents et vos amis terrestres, pour faire amitié avec moi, comme l'ont fait mes favoris saint Bernardin et sainte Colette ? Ils m'ont été si amis,

qu'ils se confiaient pour tout en moi ; et je leur ai été si familier, que je me communiquais à eux, comme la mère à son enfant.

L'âme. — O mon grand Roi Jésus, vous m'êtes bien plus cher que tous mes parents et amis selon la chair : ceux-ci m'ont engendrée à une vie terrestre, caduque et misérable, et vous m'avez engendrée à la vie spirituelle, céleste, et éternelle. Je délaisse volontiers l'amour de toutes les créatures, et de mes propres parents, pour jouir de la grâce de mon Créateur et Sauveur : et je vous dis de la meilleure affection de mon cœur : Notre Père qui êtes aux cieux, en qui j'ai mis mon espérance, ma joie et mon amour. Ah ! je m'estimerai plus heureuse que les enfants des rois et des souverains, si je puis porter la dignité de votre enfant ! je ne craindrai pas de devenir jamais orpheline ayant l'Eternel pour Père.

Jésus. — Si vous voulez être mon parfait enfant, abandonnez toute possession temporelle, toute convoitise de richesses et d'honneur, renoncez à vous-même, portez votre croix, et me suivez comme l'ont fait mes bien-aimés, saint François et sainte Claire : vous trouverez comme eux un parfait contentement dans

le dépouillement de tout amour terrestre, et un trésor infini dans la possession des biens célestes. O que le cœur vide de l'amour du monde et de soi-même est capable de contenir de grands biens !

L'âme. — O Jésus mon amour, j'abandonne volontiers et avec joie tous les biens de ce monde : je renonce à moi-même, à mes affections et inclinations sensuelles, et je ne prétends autres richesses, ni autre joie en cette vie, que Vous-Même, qui valez incomparablement plus que tout ce qui est au ciel et sur la terre. *O Jésus ! Deus meus et omnia !* O Jésus, vous m'êtes tout ! Vous êtes toute ma joie, tout mon plaisir, tout mon contentement, toute ma possession, tout mon trésor, toutes mes richesses, toute ma vie, toute ma force, tout mon paradis !

Jésus. — Ne soyez pas soucieuse pour le lendemain, parce que chaque jour apporte ses soins. Les embarras et les soucis des affaires temporelles empêchent que je me communique à plusieurs âmes, qui sont perpétuellement distraites et éloignées de moi pour des soins inutiles.

Me voulez-vous donc recevoir en votre cœur ? Je prendrai soin de tout ce qui vous regarde, comme

j'ai fait de mes chers enfants, saint Dace et sainte Angéline. Ceux-ci ont trouvé tous leurs besoins sans peine, parce qu'ils se sont pour tout abandonnés à ma providence; et ils n'ont jamais eu ni peu, ni trop, parce que je connais ce qui convient à chacun.

L'âme. — O Jésus, que vous êtes à la fois et bon Maître et bon Père ! Qui voudrait se mettre en peine de ses menus besoins, ayant un si soigneux et si charitable Proviseur ? Mon Dieu, j'abandonne volontiers et avec plaisir toutes les sollicitudes inutiles d'ici-bas, et je remets tous mes besoins corporels et spirituels à votre divine Providence. O que me voilà bien déchargée ! Mon cœur se portera vers vous avec toutes ses pensées et toutes ses affections, se trouvant heureusement dégagé de tous les soins importuns.

Jésus. — Si vous ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez pas au royaume des cieux : si vous n'êtes doux, humbles, bénins, et sans malice, comme sont les petits enfants, vous n'aurez point de part ni à ma grâce, ni à ma gloire. Je dis ceci, parce que je me délecte dans la conversation et l'entretien des âmes simples et humbles : tels qu'ont été saint Louis, roi de France, et sainte Elisabeth de Hongrie, qui

ont toujours conservé la candeur, la douceur, l'humilité, même dans l'éminence de leur souveraine dignité. Les grandeurs du monde, la superbe, l'arrogance n'ont jamais dominé dans leur âme, où je faisais ma demeure, et où je prenais des plaisirs innocents, comme avec de petits enfants sans malice.

L'âme. — O doux et bénin Sauveur, que cette vertu m'agrée ! Hé ! que volontiers je retournerai en enfance pour votre amour ! je vous demanderai comme les enfants à leur mère, le lait de vos douceurs divines ; et, quand il vous plaira de me sévrer, je mangerai le pain des enfants, pour croître et pour être fortifiée dans votre amour. Résolument, mon doux Jésus, pour l'honneur de votre sainte Enfance, je me range avec les petits enfants, et je vais en toute humilité et douceur écouter vos paroles, et exécuter vos commandements. O que je me garderai de plus vous offenser ni mortellement, ni vénierablement ! Car le péché mortel m'éloignerait de votre présence, et me rendrait votre ennemie ; et le péché vénial mettrait obstacle à vos faveurs et à vos caresses. Mais, cher Père, tendez-moi une main favorable, comme le père

à son enfant, quand il le voit en danger de trébucher.

Jésus. — Soyez prudents comme le serpent, et simples comme la colombe. La prudence du serpent consiste à garantir sa tête dans la rencontre de quelque danger : la simplicité de la colombe est de s'apprivoiser facilement, et de se laisser conduire. Que votre prudence soit de garder constamment la foi de votre baptême et de votre profession religieuse : mieux vaut exposer tout le corps et tout perdre, que manquer à ce premier chef du salut. Que votre simplicité consiste à vous soumettre humblement à la conduite des supérieurs, et à exécuter leurs ordonnances, comme de Dieu même, de qui ils tiennent la place, le rang, et l'autorité. Recherchez aussi avec simplicité les mystères divins, ainsi que mes bons et chers disciples saint Bonaventure et la bienheureuse Jeanne de la Croix, qui ont excellé dans la prudence de l'esprit, et dans la simplicité de cœur ; dignes enfants de mon Père céleste, auxquels j'ai communiqué la connaissance et l'amour des sacrés mystères.

L'âme. — O aimable Seigneur, qui pourrait com-

prendre la grande affaire du salut, sans y apporter toute la prudence nécessaire pour y réussir? Qui pourrait connaître l'adresse de votre sage conduite, sans vouloir s'y soumettre simplement? Mon salut assuré, j'abandonne volontiers tout le reste; je consens de bon cœur à souffrir toutes les incommodités de la vie, toutes les rigueurs des maladies, et la mort même. Je me soumets à votre aimable conduite, et sans plus vouloir rechercher autre raison de mon obéissance que votre volonté, je remets entièrement et simplement la mienne à votre disposition.

Jésus. — Faites du bien à ceux qui vous font du mal, et priez pour ceux qui vous persécutent. C'est ici le haut état de perfection, qui rend les âmes semblables à Dieu, mon Père. C'est en quoi j'ai éprouvé et épuré la vertu de saint Pierre d'Alcantara et de sainte Térèse. Ces grandes âmes ont trouvé beaucoup d'oppositions, et ont souffert de grandes persécutions de la part des hommes dans leurs généreuses entreprises, qui étaient pour ma gloire. Mais ils ont tout surmonté par la patience, et ils ont gagné leurs propres adversaires par leurs prières. Sus, sus, pauvre âme, veux-tu bien me suivre par ce chemin ?

L'âme. — O Jésus, mon amour, je reconnaiss bien que ce chemin est rude, mais vous l'avez aplani par votre exemple, et par celui de vos saints. Je suis prête à vous suivre par la mortification de mes sentiments : et, pour commencer dès maintenant, je pardonne de bon cœur, pour votre amour, à tous ceux qui m'ont causé ou voulu du mal de quelle manière que ce soit : j'implore pour eux votre miséricorde, et je dis du même sentiment que Vous sur la croix : « Mon Père, pardonnez-leur ! » Bon courage, mon âme, vous ne sauriez désirer ni plus bel exemple, ni meilleure compagnie que celle de Jésus en croix !

Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, qui daigne opérer en nous et par nous ce qu'il lui a plu nous inspirer pour l'avancement de sa gloire, et de notre salut. Ainsi-soit-il.

FIN.

INSTRUCTIONS

AUX NOVICES.

INTRODUCTION.

Quoique plusieurs dames de condition, et des religieuses de divers monastères, excitées par la renommée des vertus de la Révérende Mère Jeanne de Jésus, lui eussent demandé à plusieurs reprises, et avec de grandes instances ses instructions, pour être conduites par son esprit à la perfection de la vie chrétienne ou de l'état religieux, il ne fut pas possible de la résoudre à se charger de la conduite d'autres personnes, que de celles que Notre-Seigneur lui avait confiées : mais aussi elle prenait un si grand soin de celles-ci, qu'elle n'omettait rien pour les instruire et les conduire au ciel par le chemin de la vertu. Elle donnait des instructions aux novices ; elle en donnait aux professes : elle en avait de générales pour toutes

INTRODUCTION.

les religieuses ; elle en avait de particulières appropriées à chacune de celles qui étaient en charge. Nous reproduirons ici celles que nous avons pu recueillir de ses propres écrits et des extraits qui ont été faits par ses compagnes : voici quelques-unes des instructions qu'elle donnait aux novices.

INSTRUCTIONS

AUX NOVICES.

1

Que la novice soit diligente à purger son âme de tout ce qu'elle tire de la nature. L'âme a trois puissances qui sont : la mémoire, l'entendement, la volonté. La première application de la novice doit être de purger sa mémoire et son entendement des objets du monde, conformément à ce que dit le prophète : *Ecoute, ma fille, et prête l'oreille : oublie ta maison et ta parenté, et le Roi du ciel convoitera ta beauté.* Que si ces objets se présentent à la mémoire ou à l'entendement, il leur faut faire voie et les éconduire, sans s'y arrêter, et sans y prendre repos. Peut-être la pensée de ces objets sera-t-elle importune ; ils

reviendront plusieurs fois à la mémoire, pour obtenir quelque application de l'esprit : mais il leur faut dire que Dieu occupe tout l'intérieur, et que tout autre objet est incompatible avec Lui ; et cependant retenir tellement l'esprit, qu'il n'y prenne point de repos, ni ne se repaise de pensées mondaines. Il ne faut pas écouter la nature qui dira que telles pensées ne sont pas d'un objet défendu, et qu'il n'y a point de mal à s'y arrêter. C'est assez qu'elles nous empêchent de penser à Dieu. Le préjudice que l'âme souffre de telles pensées, est, qu'en leur donnant accès, elle diminue sa propre liberté : car elle ne sait plus aller si librement à Dieu, étant retenue et liée par des pensées du monde. C'est pourquoi elle doit absolument les congédier, sans s'inquiéter toutefois et sans se troubler.

II

Elle ne doit pas même s'arrêter avec repos sur les grâces ni sur les dons de Dieu, comme s'ils étaient siens : car ce serait une espèce d'appropriation qui

obligerait le Donateur de les lui retirer. Mais elle doit rechercher Dieu seul, et se reposer seulement en Lui.

Et, parce qu'il est difficile de discerner entre ces sortes d'objets, et qu'on se trompe facilement en prenant pour bon ce qui ne l'est pas, la novice aura grande confiance de déclarer tous les mouvements de son esprit à sa maîtresse ou à sa supérieure; et par ce moyen, elle conservera la pureté de son âme et la liberté de son esprit, qui, sans cela, demeurerait en obscurité et tentation. Si longtemps que la novice ne découvre point son intérieur, soit par honte, soit parce qu'il lui semble que ce n'est point nécessaire, et qu'elle retient des pensées du monde dans son esprit, elle demeure en des tentations, et elle est liée intérieurement, sans pouvoir avancer d'un pas dans la perfection. Elle ne peut être délivrée de telles tentations, ni être déliée, si longtemps qu'elle demeure en cet état : elle doit donc se délivrer de toutes ces peines en découvrant extérieurement ce qui se passe intérieurement en son âme, et ce lui sera le moyen de jouir de la liberté d'esprit.

III

Si la novice purifie bien sa mémoire et son entendement par le bannissement de toutes les pensées mondaines et inutiles, elle aura un grand avantage pour purifier en même temps sa volonté de tout amour profane et nuisible : car la volonté se porte à désirer et à aimer le bien délectable, qui lui est présenté par l'entendement. Que si l'esprit dénué de tous les objets sensibles ne pense qu'à Dieu, s'il ne s'occupe que de Dieu, la volonté se trouvera doucement forcée d'aimer Dieu, et d'employer les moyens de lui plaire. Comme le souverain bonheur de l'âme en cette vie est d'aimer Dieu et de lui complaire, l'acheminement à ce bonheur consiste dans la purification de la mémoire, de l'entendement et de la volonté, de tout ce qui n'est pas Dieu : et, comme l'on ne remplit la fiole d'une précieuse liqueur, si on ne l'a vidée auparavant de ce qu'elle contenait; ainsi l'âme doit être vidée et purifiée de tout souvenir, pensée, et amour des choses du monde, pour être

digne de recevoir la connaissance et l'amour de Dieu. Par conséquent, mes chères filles, que la première application, et la principale étude de votre noviciat, soit de bien purifier l'âme intérieurement et extérieurement ; intérieurement dans ses puissances, qui sont la mémoire, l'entendement, et la volonté ; extérieurement dans les sens de nature, qui sont : voir, ouïr, goûter, flairer, toucher ; tenant tout cela en mortification pour l'amour de Dieu.

IV

Que la novice soit attentive aux inspirations du Saint-Esprit ; qu'elle les reçoive avec beaucoup de révérence et de soumission ; et qu'elle les déclare à sa maîtresse ou supérieure. Il arrive assez souvent que l'on prend pour inspiration divine ce qui naît de l'amour-propre : le moyen de n'y être point trompé, c'est de se tenir à ce qu'en jugera la supérieure : l'humilité et la soumission de notre jugement plairont à Dieu par dessus toutes choses. C'est un grand

avancement dans la perfection, quand l'âme sent en soi une supérieure gouverner : et qu'elle tient pour bon ce qu'elle juge bon, pour mauvais ce qu'elle juge mauvais, captivant ainsi son jugement et sa volonté. Dieu est tout prêt à secourir de telles âmes, et il ne permettra point qu'elles tombent en erreur.

V

A l'égard de l'obéissance : que la novice soit prompte pour l'exécuter, aussitôt qu'elle en reçoit le signe ou le commandement : qu'elle s'en acquitte comme une fidèle servante agissant en la présence de Dieu qui est son Maître et celui qui commande.

Si l'obéissance porte sur quelque chose qui lui agrée, qu'elle soit également prête à la quitter pour en recevoir une autre : agir autrement c'est plutôt chercher de faire sa propre volonté que celle d'autrui.

Que l'obéissance soit sans amour-propre, sans respect humain et sans chagrin, mais libre, volon-

taire, simple et indifférente : celle qui fait en cachette ce qu'elle ne voudrait point être connu du public, est convaincue de faire le mal : l'obéissance simple est celle qui plaît à Dieu, et elle donne la paix au cœur et le repos à l'âme.

VI

Que les novices ne commandent point, ni ne se reprennent point l'une l'autre : qu'elles ne désirent point d'être servies, mais qu'elles soient toujours prêtes à servir, et qu'elles ne refusent rien de ce qu'elles peuvent faire, pourvu que ce soit conforme à la règle et à la volonté des supérieures : qu'elles ne désirent rien de particulier plus que ce qui est servi en commun, et qu'elles prennent également de la main de Dieu l'aigre et le doux avec allégresse et actions de grâces.

VII

Que la novice ne cherche point à savoir le chemin d'une autre, ni ne s'entremèle des affaires d'autrui ; mais que chacune regarde ce que Dieu veut d'elle. Si toutefois elle ressent quelque peine ou anxiété de ce qu'elle voit ou qu'elle entend d'une autre, elle peut l'exposer doucement à la maîtresse, et lui en laisser le jugement.

VIII

Qu'elle ne cherche point de dévotion hors du commun, mais qu'elle soit prompte et fidèle aux divins offices et à tous les exercices spirituels de la communauté. Qu'elle ne mette point son affection en quelque image, chapelet, relique ou médaille, mais en Dieu seul. Qu'elle honore pourtant et qu'elle ait en haute estime les images des saints, leurs reliques, et toutes les choses saintes en Dieu, de qui provient

toute sainteté au ciel et sur la terre. Qu'elle quitte aussi les livres particuliers de dévotion, et qu'elle se contente de ceux qu'on lit en commun pour acquérir et pour conserver l'esprit d'une dévotion conforme. Du reste, qu'elle s'applique à la connaissance d'elle-même, et à voir comment Dieu opère en son âme : qu'elle aime, et qu'elle honore en Dieu toutes ses créatures. C'est ici un grand livre qui enseigne et qui conduit à la perfection.

Si elle se sent intérieurement poussée ou attirée à quelque dévotion, ou à la lecture de quelque livre particulier, qu'elle le fasse connaître à sa maîtresse, et qu'elle en use selon son conseil.

IX

Qu'elle ne cherche point à faire quelque pénitence particulière ou extraordinaire, mais qu'elle pratique fidèlement celles qu'on fait en commun. Si toutefois le R. P. confesseur, la maîtresse ou la supérieure ordonne quelque pénitence secrète ou

publique, il la faut faire simplement ainsi qu'elle est ordonnée.

X

Qu'elle se donne toute à Dieu entre les mains de ses supérieures, comme si elle n'était plus à elle. Quand l'offrande est une fois faite, il ne faut pas y revenir. L'offrande est faite par la renonciation à nous-même, et par la donation de notre corps et de notre âme à Dieu et à la religion. Donc, mes chères novices, soyez constantes en vos bonnes résolutions et ne perdez pas courage, de ce que vous vous voyez tomber en des imperfections, mais relevez-vous promptement, et demandez à Dieu de nouveaux secours. Agissez en vue de Dieu, et prenez de lui tout ce qui vous arrive intérieurement et extérieurement avec patience. Pensez que Dieu dispose ou permet tout pour votre plus grand bien. Mettez-vous sous la correction, et souffrez ce qui arrive sans perdre le repos. Soyez promptes à reconnaître vos fautes, et

ne les cachez, ni ne les excusez jamais. Ne vous laissez pas abattre le cœur par quelque peine que ce soit, mais déclarez-la confidemment à vos supérieures, et dites aussi le sujet d'où elle provient, afin d'en avoir un prompt et assuré remède. La confusion qui arrive de la découverte de nos fautes est salutaire, et elle conduit à la gloire éternelle.

and the number of members increased to 100,000, so that
the population of the city was 1,000,000. The first
congregation was established at Brooklyn Bridge during
the year 1838, and the first Mass at the new cathedral
was celebrated by Bishop John Hughes on November
11, 1845. The cathedral was dedicated to St. Peter and St.
Paul, and the name of St. Peter's was given to the church.

MAXIMES.

BRITISH MUSEUM

1838. 4

MAXIMES

EXTRAITES DES INSTRUCTIONS QUE LA MÈRE JEANNE FAISAIT
AUX PROFESSES.

I

Celui ou celle qui n'a point charge d'àme ne doit avoir soin que de lui-même pour complaire à Dieu, et pour tendre à la perfection de son état.

II

La perfection ne fait aucune chose hors de Dieu : se délaisser et ne rien vouloir, sont les principes de la perfection.

III

Notre-Seigneur dit : *Portez votre croix, et me suivez.* En nous possédant nous-mêmes nous portons une fâcheuse et pesante croix, et il n'en est point de

plus grande que celle que nous nous fabriquons nous-mêmes par notre imperfection et par notre nature peu mortifiée. Nous ayant quittés nous-mêmes nous devenons amour : or, l'amour n'a ni peine ni croix ; l'amour se réjouit dans l'adversité, et il se fait plaisir de quoi la nature se fait peine. Par exemple, si quelqu'un vous dit des paroles piquantes, la nature vous en fait une croix, et vous fait dire : « Je ne saurais souffrir cela » : mais, si la nature est délaissée et mortifiée, l'amour porte cela en Dieu avec joie et plaisir.

IV

Il faut laisser passer tout ce qui tombe sur la nature et lui fait peine, principalement si cela vient de la part du prochain ; il le faut, dis-je, laisser passer, sans que l'esprit en ramasse, ou en réserve quelque chose, sans même qu'il y fasse réflexion, s'il se peut. Si vous usez de cette pratique de ne point discourir dans l'entendement de ce qu'on vous fait de déplaisir, vous ne donnez point place au ressentiment de la nature, et l'âme demeure dans sa paix et son repos. C'est une pratique qui plaît fort à Dieu et qui conduit à la perfection.

V

La malice intérieure s'engendre des discours de l'entendement, et des raisonnements que l'esprit forge sur ce qui provient du prochain. La simplicité retranche tous ces discours superflus de l'entendement, et elle conserve la paix intérieure. Sachez que cette simplicité est surnaturelle, et que, pour l'acquérir, il faut s'exercer assidûment dans le délaissement de sa propre raison et de sa propre sagesse humaine. On peut appeler cela le dépouillement, ou la nudité de l'esprit.

VI

La nudité d'esprit est la vraie noblesse de l'âme qui ne se fie, ne se repose, ni ne s'attache à aucune chose créée, mais qui se repose en Dieu seul. Elle rapporte à Dieu tout ce qu'elle voit, tout ce qu'elle entend, tout ce qui lui arrive. Elle agit, comme si tout était à elle, quoiqu'elle ne possède rien. On l'appelle aussi franchise d'esprit.

VII

Il y en a qui pensent avoir acquis cette nudité d'esprit, parce qu'elles sont indifférentes à tout ce qui leur arrive, et qu'elles ne donnent point extérieurement des marques de ressentiment, lorsque les choses viennent contre leur gré, quoique la nature murmure intérieurement. Je vous dis que ce murmure intérieur fait assez connaître que la nature n'est point encore toute mortifiée, et que ces personnes sont encore éloignées de la perfection.

VIII

Le ressentiment provient de ce que l'esprit n'a point encore surmonté la nature.

IX

L'esprit de vérité ne se mécontente point du mépris qu'on lui fait. Il ne s'en plaint point extérieurement; il n'en murmure point intérieurement; il n'y fait point même de réflexion pour s'y arrêter. Il tire profit du mépris qu'on lui fait, et il se persuade que c'est Dieu qui le conduit par cette voie à la connaissance de son néant.

X

Heureux celui qui s'applique à la connaissance de soi-même ! les mépris des hommes ne lui valent pas moins à cet effet, que les grâces et les dons sur-naturels de Dieu.

XI

Je dis : En vérité, en vérité ! on ne vient pas mieux à la connaissance de soi-même, qu'en se jugeant selon le sentiment de ceux qui censurent nos actions et qui nous méprisent.

XII

Le moyen de surmonter la nature, c'est de ne point s'attacher aux créatures, et de s'arrêter en Dieu seul.

XIII

L'ambition et l'estime du propre honneur sont si fort enracinés en notre rebelle nature, qu'il est bien difficile de s'en défaire.

XIV

Posez le cas que l'on vous fait dommage en quelque chose, que le monde estime; si vous vous troublez de cette perte, c'est que la nature domine encore en vous. Mais si vous tendez à la perfection, vous vous trouverez honteuse et confuse de vous être troublée pour si peu de chose.

XV

Hélas, mon Dieu! c'est bien la vérité que peu d'âmes parviennent à la perfection! Hé! pourquoi est-ce, Seigneur? C'est parce que personne ne veut renoncer à sa propre gloire, ni souffrir confusion devant le monde.

XVI

Si l'humilité et l'amour de Dieu étaient bien implantés dans nos coeurs, notre propre estime serait bientôt suffoquée.

XVII

Plus on reçoit de grâces de Dieu, moins on a d'estime de soi-même.

XVIII

Tenez-vous inconnu ou méprisé aux yeux des hommes, et Dieu connaîtra votre humilité.

XIX

Il ne faut pas faire de bonnes œuvres précisément par intention de bien édifier le prochain, mais pour plaire à Dieu, et pour accomplir sa sainte volonté.

XX

Vivez bien, et vous édifierez le prochain, quoique vous n'en sachiez rien.

XXI

Notre vie doit être si parfaite, que tout le monde en puisse tirer exemple.

XXII

Le comportement uniforme de la communauté, aux prières, au travail, aux austérités, au dormir, au manger, au vêtir, et à toute autre chose est un grand trésor ; il ôte toute envie et murmure,

il conserve la paix, et engendre l'amour mutuel : Dieu se plaît en telle congrégation ; il y fait sa demeure, il la conduit par un cordial amour, et il verse sur elle ses abondantes bénédictions.

XXIII

Ne dites pas : Dieu veut qu'on se nourrisse bien, pour avoir plus de force pour le servir : c'est une excuse à la sensualité qui recherche ses aises sous prétexte de servir Dieu.

XXIV

La sensualité est un appétit désordonné, qui n'est jamais rassasié en ses désirs : sa racine est si profonde qu'elle n'a ni commencement ni fin, et il est bien difficile de l'arracher.

XXV

Il ne faut pas tuer le goût, mais la sensualité du goût.

XXVI

La charité oublie facilement le mal qu'on lui a fait : elle supporte tout patiemment, elle s'accorde à tout, elle pardonne tout.

XXVII

Une âme bien fondée en charité est affable, débonnaire, joviale, et allègre d'esprit : elle fait tout ce qu'elle fait simplement et sans réflexion, sinon en Dieu.

XXVIII

Un maître spirituel ne doit laisser passer en son disciple aucune imperfection, sans la corriger : s'il y manque, il en rendra compte à Dieu. On doit dire le même de tous ceux et celles qui sont en charge, à l'égard des personnes qui leur sont confiées.

XXIX

Une âme généreuse est sans malice et sans respect humain : elle ne sait ce que c'est que flatterie ; elle est sincère de cœur, libre et franche pour dire la vérité.

XXX

Si le cœur et la bouche s'accordent à bénir Dieu en toute occasion, c'est un signe que leur trésor est en Dieu.

DÉVOT
CHAPELET.

CHAPITRE

DÉVOT CHAPELET

SUR LES MYSTÈRES DE LA PASSION DE N.-S. J.-C.

I

Le premier *PATER NOSTER* : en l'honneur de la sueur sanglante que N.-S. J.-C. répandit au jardin des Olives. *Pater Noster.*

Le premier *Ave Maria* : en l'honneur des extrêmes angoisses qu'endura N.-S. au jardin, considérant que, nonobstant sa très-amère passion tant d'âmes iraient à la perdition.

Le deuxième *Ave Maria* : en mémoire des angoisses qu'il sentit, considérant les douleurs qu'endurait sa sainte mère sous la croix.

Le troisième *Ave Maria* : en l'honneur des angoisses qu'il souffrit, voyant que plusieurs seraient scandalisés en sa passion.

Le quatrième *Ave Maria* : en l'honneur des angoisses qu'il souffrit, voyant avec quelle fureur les Juifs le viendraient assaillir.

Le cinquième *Ave Maria* : en l'honneur de la tristesse qu'il souffrit trouvant ses Apôtres endormis, quoiqu'il leur eût dit que son âme était triste jusqu'à la mort.

Le sixième *Ave Maria* : en mémoire de ce que N.-S. visita ses Apôtres pour la deuxième fois, et les trouvant endormis leur dit : « Ne pouvez-vous veiller une heure avec moi ? »

Le septième *Ave Maria* : en mémoire de ce que N.-S. alla au-devant de ses ennemis.

Le huitième *Ave Maria* : en souvenance de l'extrême bonté de N.-S. recevant le baiser de Judas.

Le neuvième *Ave Maria* : en mémoire de la compassion et de la puissance que montra N.-S. renversant avec frayeur les soldats par terre et remettant l'oreille à Malchus.

Le dixième *Ave Maria* : en mémoire de ce que N.-S. fut pris, lié et traîné par le torrent de Cédron.

II

Le deuxième *PATER* : en l'honneur de la douloureuse flagellation de N.-S.

Le premier *Ave Maria* : en mémoire des injures et soufflets que reçut N.-S. à la maison d'Anne.

Le deuxième *Ave Maria* : en l'honneur des douleurs qu'endura N.-S. en ses précieux pieds, étant traîné d'une maison à l'autre.

Le troisième *Ave Maria* : en mémoire des injures que reçut N.-S. en la maison de Caïphe, étant frappé et couvert de crachats par moquerie comme faux Christ.

Le quatrième *Ave Maria* : en mémoire de ce que N.-S., le jour étant venu, fut si honteusement mené à Pilate.

Le cinquième *Ave Maria* : en mémoire de ce qu'il fut cruellement lié à la colonne.

Le sixième *Ave Maria* : en mémoire de ce que N.-S. fut trois fois battu avec divers instruments à la colonne.

Le septième *Ave Maria* : en l'honneur du précieux Sang que N.-S. répandit en si grande abondance en la flagellation.

Le huitième *Ave Maria* : en mémoire des extrêmes douleurs qu'il souffrit en ses précieuses plaies.

Le neuvième *Ave Maria* : en mémoire de ce que N.-S. étant délié tombait et se baignait dans son précieux Sang.

Le dixième *Ave Maria* : en l'honneur de ce que N.-S. vêtit son pauvre habit sur son précieux Corps tout couvert de plaies.

III

Le troisième *PATER* : en l'honneur du couronnement d'épines du précieux chef de N.-S.

Le premier *Ave Maria* : en actions de grâces de ce que N.-S. a donné son chef précieux, pour être si honteusement couronné pour notre salut.

Le deuxième *Ave Maria* : en l'honneur des épines qui ont percé le sacré chef de N.-S.

Le troisième *Ave Maria* : en l'honneur de sa grande patience, endurant ses extrêmes douleurs.

Le quatrième *Ave Maria* : en mémoire de la douleur qu'il endura quand les bourreaux, à force de coups, enfoncèrent la couronne en son chef sacré.

Le cinquième *Ave Maria* : en l'honneur du précieux Sang qui découlait abondamment du sacré chef de N.-S.

Le sixième *Ave Maria* : en mémoire du déshonneur que reçut N.-S. quand les soldats lui donnèrent un roseau en main pour sceptre royal, et lui crachèrent sur sa face en disant : « Je vous salue, roi des Juifs ! »

Le septième *Ave Maria* : en mémoire des douleurs que N.-S. souffrit, quand ils lui arrachèrent son habit, pour le vêtir d'un manteau de pourpre.

Le huitième *Ave Maria* : en mémoire de la honte et confusion que reçut N.-S. étant montré par Pilate au peuple, en disant : « *Ecce homo !* »

Le neuvième *Ave Maria* : en remerciement de ce que N.-S. a voulu ouïr ce cruel cri du peuple ingrat : « Crucifiez-le ! crucifiez-le ! »

Le dixième *Ave Maria* : en actions de grâce de

toutes les douleurs qu'a endurées N.-S. en son corps très-noble et très-délicat.

IV

Le quatrième *PATER* : en actions de grâce de ce que N.-S. a voulu être si honteusement crucifié pour notre salut.

Le premier *Ave Maria* : en mémoire de ce que N.-S. a reçu la cruelle et très-injuste sentence de la mort sur la croix.

Le deuxième *Ave Maria* : en l'honneur de ce que N.-S. a porté sa croix avec mille douleurs sur la montagne du Calvaire.

Le troisième *Ave Maria* : en l'honneur de la profonde plaie qu'il reçut sur son épaule sainte du pesant fardeau de la croix.

Le quatrième *Ave Maria* : en l'honneur de l'extrême douleur que lui causa la couronne d'épines sous le poids de la croix.

Le cinquième *Ave Maria* : en mémoire de la con-

fusion qu'endura N.-S. étant dépouillé de ses habits, et de ce que toutes ses plaies furent renouvelées.

Le sixième *Ave Maria* : en mémoire des douleurs que souffrit N.-S. étant brutalement étendu par les Juifs sur l'arbre de la croix.

Le septième *Ave Maria* : en l'honneur de l'extrême douleur qu'endura N.-S. quand sa main droite fut attachée avec un gros clou à la croix.

Le huitième *Ave Maria* : en mémoire des douleurs de N.-S. quand sa main gauche fut clouée.

Le neuvième *Ave Maria* : en l'honneur des précieux pieds de N.-S. cloués sur la croix.

Le dixième *Ave Maria* : en actions de grâce pour les souffrances excessives qu'endura la sainte Vierge Marie sous la croix.

V

Le cinquième *PATER* : en l'honneur du précieux côté de N.-S. transpercé d'une lance.

Le premier *Ave Maria* : en mémoire de la pre-

mière parole que proféra N.-S. sur la croix, disant : « *Mon Père pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font !* »

Le deuxième *Ave Maria* : en l'honneur de la deuxième parole adressée au bon larron : « *Aujourd'hui, tu seras avec moi en paradis !* »

Le troisième *Ave Maria* : en actions de grâce de ce que N.-S. dit à sa mère : « *Femme, voilà ton fils,* » et à saint Jean : « *Voilà ta mère !* »

Le quatrième *Ave Maria* : en mémoire de ce que N.-S. adressa la quatrième parole à son Père éternel disant : « *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé ?* »

Le cinquième *Ave Maria* : en l'honneur et remerciement de la soif que N.-S. endura sur la croix, laquelle fut principalement du salut des âmes, quand il dit : « *J'ai soif.* »

Le sixième *Ave Maria* : en mémoire de ce que N.-S. dit : « *Tout est consommé !* »

Le septième *Ave Maria* : en l'honneur de la septième parole que dit N.-S. : « *Mon Père, je remets entre vos mains mon âme et mon esprit,* » et de ce que son âme se sépara de son vénérable et précieux corps.

Le huitième *Ave Maria* : en l'honneur du Sang précieux et de l'eau qui sortit du sacré côté de N.-S., lorsqu'il fut percé d'une lance.

Le neuvième *Ave Maria* : en actions de grâce de ce que N.-S. resta trois heures en croix.

Le dixième *Ave Maria* : en mémoire de ce que N.-S. fut déposé de la croix, reçu par sa très-affligée mère sur ses genoux et de là porté au sépulcre.

LOUÉ SOIT JÉSUS-CHRIST !

241

the first edition of the book, and the author's name is
not mentioned. In the second edition, the author's name is
given as "John Smith". The book is about the history of
the United States. It is a well-written and informative book.
The author has done a great job in presenting the information
in a clear and concise manner. The book is highly recom-
mended for anyone who is interested in the history of the
United States.

John Smith

APPENDICES.

S

L
f
L
C

NOTES HISTORIQUES

SUR LE COUVENT ET LA CONGRÉGATION DE LIMBOURG
(DOLHAIN).

La sainte communauté de Limbourg put vivre en paix tout un demi-siècle après la mort de la vénérable fondatrice. Mais, en 1703, un violent incendie dévora les casernes militaires qui avoisinaient leur maison, et le gouverneur de la ville les fit avertir de quitter incessamment le couvent, pour faire place à la garnison. Laissons les bonnes sœurs raconter elles-mêmes les particularités de ce désastre.

« Le 22 février 1703, dit la chronique du couvent, environ 12 heures et un quart à midi, le feu a été dans la caserne sur la place de feu M. Hamoir par un gargonier et de là a sauté sur la grande caserne de l'autre côté de la ville. Le feu était si violent que les flammes fondaient les plombs des vitres de notre

oratoire et enfin prit dans les cartouses du toit. Par la miséricorde de Dieu et le travail que l'on fit en versant à force de l'eau, on l'éteignit. Mais les bourgeois de la pauvre ville de Limbourg eurent presque toutes leurs maisons réduites en cendres. Le 23, M. le comte de Reinac, gouverneur, vint avertir notre Père confesseur, le R. P. Pierre d'Aix, qu'il nous fallait quitter notre cloître, pour y loger la garnison. L'on nous chercha des maisons à la basse ville de Limbourg, savoir celle de M. l'échevin Gro-teclaes, notre syndic, et celle de la veuve Ulric Cockmann.

» Le 28, mercredi des Quatre-Temps nous avons quitté notre cher cloître de la fondation de toutes les Récollectines et sommes venues au faubourg dans les dites maisons, où nous avons beaucoup souffert, pour un peu s'accommoder. Même, fêtes et dimanches, il fallait laisser entrer avec nous les séculiers, pour y entendre la messe, et cela, tant que nous sommes restées dans les dites maisons. Les supérieurs ayant résolu et nous ayant ordonné de rester au faubourg et d'y bâtir un cloître, pour y maintenir la fondation des Récollectines de Limbourg, l'on a commencé à

se préparer à ramasser des pierres et matériaux, comme il est marqué dans le Diurnel.

» Le dernier d'août, nous avons fait l'entrée dans notre cloître en procession avec le Très-Saint-Sacrement que le R. P. Laoureux portait. Il y a chanté la messe et avons été d'abord clôturées. Que ce soit à la gloire de Dieu et au salut de nos âmes! La première fille vêtue dans le nouveau cloître a été Marie Defays, nièce du R. P. Antonin Bollan, native de Verviers. Elle a été vêtue le 25 mars 1707 et a été appelée sœur Antoinette de l'Annonciation. »

Les religieuses avaient construit leur nouveau couvent sur le terrain acheté par elles aux héritiers Wiltz au prix de 1700 écus. Entretemps leur maison de Limbourg, d'abord occupée par les troupes, avait été brûlée elle-même au siège de 1703 et leur jardin incorporé dans les fortifications; les alliés avaient fait construire des magasins sur les murailles restantes. Les sœurs s'adressèrent donc à l'Empereur d'Autriche pour être dédommagées de leurs pertes. Ce ne fut qu'après des instances réitérées et après avoir attendu de longues années, qu'elles obtinrent enfin 4000 florins, somme qui leur permit d'achever

leur couvent dont la première pierre avait été posée le 25 mars 1705. Mais leur chapelle était si petite que la plus grande partie de ceux qui venaient pour entendre la messe étaient obligés de rester à la porte. A la sollicitation des principaux de l'endroit et des environs, elles commencèrent, en 1735, à bâtir leur église, construction qui, vu leur grande pauvreté, ne put être achevée que 22 ans plus tard en 1757 (1).

Pendant la grande révolution française à la fin du siècle dernier, les vexations ne manquèrent pas aux servantes de Dieu. Plus heureuses que la plupart des autres religieuses de leur congrégation, celles de Dolhain échappèrent momentanément à la suppression, grâce sans doute à leur pauvreté et à la protection qu'elles reçurent des autorités urbaines.

(1) La pose de la première pierre eut lieu le 10 mai. Parmi les bienfaiteurs du couvent et de l'église, nous voyons figurer surtout les noms suivants : le baron de Recteren ; le comte de Walsassine ; de Straeten, seigneur de Gemenich ; Blanche ; Thisquen ; le baron de Fronteaux ; Le Ban, seigneur de Housse ; Cocquelet, curé de Malmedy ; baron de Godia ; Haillée ; baron de Nagel ; Salm ; Groteclaes ; Decoulon ; Reul ; comtesse de Lannoy ; de Berset ; Boniver ; etc., etc.

Nous avons sous les yeux le rapport fait par les membres de la municipalité de Limbourg, chargés en 1796 de faire l'inventaire des effets qui se trouvaient dans leur église, et dans lequel nous lisons :

« Nous déclarons nous être transportés au couvent des religieuses Récollectines de Dolhain, où, après avoir fait lecture de l'arrêté à la R. Mère Catherine Joseph de Saint-Henri et à la R. Mère Catherine de Saint-Léon, sacristaine, nous avons demandé inspection des objets qui s'y trouvaient, lesquelles, après nous avoir observé que tous les effets en argenterie qu'elles possédaient avaient été donnés à la municipalité de Limbourg pendant l'hiver de 1795, lorsque le peuple, tant par la pénurie et la cherté des denrées que par la stagnation absolue de la fabrique, était non-seulement réduit à la dernière misère, mais encore périssait de faim, pour lui être distribué en pain, ce qui est parfaitement de notre connaissance et acte réellement et exactement exécuté. A la suite de quoi, elles nous ont conduits à la sacristie et nous ont désigné et avons trouvé les effets ci en-bas spécifiés. » Suit la liste des objets appartenant à la chapelle des sœurs. Cette pièce adressée à l'adminis-

tration centrale du département de l'Ourthe, fait honneur à la municipalité de Limbourg comme aux religieuses. Elle est signée : sœur Catherine Joseph, supérieure, sœur Marie-Catherine, sacristaine. P. Surlemont officier municipal et A. L. Buchet greffier, et porte la date du 4 pluviôse, an IV.

Tandis que les sœurs de Dolhain continuaient à suivre les saints exercices prescrits par leurs constitutions, les autres maisons de la congrégation, à l'exception toutefois de celle d'Eupen, succombaient sous les coups de l'impiété révolutionnaire. Les Pères Récollets qui avaient prévu les évènements, avaient pris leurs mesures en conséquence, pour tranquilliser et pour diriger la conscience des épouses de J.-C. lancées de nouveau dans le monde, en faisant pour les pauvres exilées un règlement de vie qui mérite d'être conservé et que nous reproduisons intégralement.

RÈGLEMENT PROVISOIRE

Communiqué aux couvents des religieuses soumises au Provincial des Frères-Mineurs Récollets de la province de Flandre, pour être suivi après leur expulsion et pendant toute la durée de leur suppression.

MES CHÈRES SOEURS,

« Si, comme nous, vous avez le malheur d'être chassées de votre cloître, ne perdez jamais de vue, dans votre retraite, les engagements sacrés et inviolables que vous avez juré le jour de votre profession, de suivre pendant tout le cours de votre vie. L'observation de vos vœux est un devoir indispensable qui vous accompagnera jusqu'à la mort. Mais l'impossibilité ou la trop grande difficulté de pratiquer toutes les autres occupations inhérentes à votre institut, telles que celles qui ont rapport à la clôture, à l'habit religieux, à la célébration de l'office divin, aux jeûnes ou abstinences de votre Règle et aux autres devoirs prescrits par vos constitutions, permettent à vos supérieurs majeurs d'y apporter quelques change-

ments par la voie de dispense ou de commutation et de déléguer même à cet effet, dans notre ordre et hors de notre ordre, des ministres prudents et éclairés de l'esprit de Dieu, au jugement desquels je veux que vous déféreriez sans scrupule dans vos doutes et vos perplexités.

» C'est d'après les observations qu'en vertu de l'autorité dont je suis muni, par mon office et par une confirmation du Saint-Siège, je vous déclare, que, si vous venez à être contraintes par une puissance séculière à sortir de votre cloître, vous pourrez en toute sûreté de conscience prendre ailleurs votre domicile, à condition pourtant d'y vivre de la manière la plus retirée et la plus conforme qu'il sera possible à celle qui était en usage dans le saint asile qu'on vous aura forcé d'abandonner.

» Il vous sera aussi permis à cette époque de prendre le costume séculier, mais en conservant sous l'extérieur de ce vêtement quelque marque distinctive de votre vestiaire religieux et prenant bien garde que le nouveau costume ne change rien à la modestie et à toute la bienséance qu'exige la pauvreté que vous avez vouée. Vous devrez faire en sorte que rien n'y

paraisse de mondain ou de précieux, soit par rapport aux étoffes, soit à leur couleur ou à la façon, rien qui puisse porter la moindre atteinte à la pureté angélique que vous avez juré de pratiquer.

» Le vœu d'obéissance restant dans toute sa force, vous devrez toujours reconnaître à cet égard les supérieurs de l'ordre et surtout les supérieurs majeurs ainsi que pour tout ce qui a trait à la juridiction sacramentelle, aux dispenses, aux permissions relatives à l'usage des choses nécessaires. Mais l'impossibilité d'exercer par moi-même le ministère m'obligeant à le déléguer à d'autres, je déliegue par la présente, pour l'acquit de cet emploi, en mon nom, tous les prêtres de notre ordre, approuvés de l'ordinaire pour les séculiers, ainsi que les curés et vicaires des paroisses où vous serez et que vous aurez choisis pour vos directeurs.

» Quant aux jeûnes prescrits par l'Eglise, vous suivrez l'usage du diocèse, ainsi que quant à l'abstinence; mais quant aux jeûnes de votre Règle, vous suivrez les avis de vos directeurs.

» Vous récitez en particulier l'office divin et les autres prières que l'on récitait en commun dans votre

couvent. Quant au travail, la lecture, l'oraison mentale, l'examen de conscience, la messe, la confession, la communion, la retraite et généralement tous les usages religieux de votre communauté, vous vous dirigerez d'après les conseils de vos confesseurs dont le choix doit répondre à l'importance que vous devez attacher à votre salut éternel.

» Observez, mes chères sœurs, que toutes les libertés que je vous donne et que les malheurs des temps justifient, sont bornées à la durée de la suppression, et que, celle-ci venant à cesser, vous êtes obligées de rentrer dans votre cloître, pour y vivre, comme avant votre sortie, aussitôt qu'il sera possible. Que le Seigneur daigne vous consoler, vous encourager et vous combler de ses bénédictions ! Priez pour moi.

» Fait à Nivelles le 23 décembre 1796.

» P. CAMILLE LEBLAN. Min. provincial. »

L'église paroissiale de Dolhain possède un rapport officiel daté du 10 mai 1808 et intitulé : « *Etat du matériel des associations religieuses de femmes exist-*

tant dans le département de l'Ourthe, » dans lequel se trouve brièvement exposée la situation matérielle du couvent de Dolhain à cette époque. Nous en extrayons les rubriques suivantes, pour compléter ces données historiques.

« Les propriétés foncières de cette maison consistent en une petite prairie servant de pâture à une vache, et en un jardin légumier qui est insuffisant pour la consommation de la communauté. Leur maison et leur église sont d'un grand entretien. Les annuités de leurs capitaux importent annuellement fl. 964, 13^s de Liège ou 1143 francs, 28 centimes. Le travail manuel qui se fait dans cette maison consiste dans la réparation des linges de la sacristie, ceux de la maison, des ornements et à faire des bénitilles que les religieuses distribuent aux bienfaiteurs et à leurs parents.

» La dépense annuelle varie chaque année à proportion de la cherté des vivres et des réparations extraordinaires. Néanmoins elles tâchent de ne pas outrepasser leur revenu qui se monte, les pensions des quatre élèves comprises, à fl. 1764, 13^s. de Liège ou 2091 francs, 42 centimes.

» Le couvent est aujourd'hui réduit à 10 individus, et, malgré ce petit nombre, elles continuent non-seulement à remplir leurs offices jour et nuit avec la plus rigoureuse exactitude, mais elles ont encore déchargé les anniversaires jusqu'au moment, où la fabrique de l'église de Limbourg s'est mise en possession des fondations en vertu du décret impérial du 7 thermidor, an XI. De tout temps elles ont vécu dans la plus parfaite union et très-exemplairement, aujourd'hui même elles observent la plus rigoureuse clôture.

» Elles vivent vraiment d'économie; car leur revenu suffit à peine pour leur entretien et celui de deux servantes. Ce revenu était ci-devant plus considérable, mais, depuis quelques années, elles ont perdu différents capitaux qui se montent à 8978 fl. de Liège ou 10,640 francs, 57 centimes, tant parce qu'on les a éteints par des assignats, par des expropriations forcées où ces capitaux n'ont pas été reconnus, que par d'autres fatalités.

» *Noms des 10 religieuses.*

1^o. Marie Angéline Cardol, âgée de 75 ans, reçue le 25 juin 1754.

2^o. Anne Joseph Delsaute, âgée de 69 ans, reçue le 21 juin 1757.

3^o. Marie Bernardine Hermens, âgée de 65 ans, reçue le 28 octobre 1760.

4^o. Marie Joseph Vossen, âgée de 64 ans, reçue le 28 juillet 1761.

5^o. Marie Catherine Legrand, âgée de 67 ans, reçue le 9 mai 1762.

6^o. Anne Catherine Joseph Vanderheiden, âgée de 64 ans, reçue le 15 octobre 1765.

7^o. Marie Cécile Esser, âgée de 60 ans, reçue le 29 juillet 1766.

8^o. Marie Lambertine Schyns, âgée de 59 ans, reçue le 11 juin 1770.

9^o. Marie Anne Cormann, âgée de 54 ans, reçue le 10 août 1779.

10^o. Marie Rose Beckers, âgée de 44 ans, reçue le 30 août 1791.

» A cette époque il n'y avait ni postulantes, ni novices. »

La mort fit encore des vides dans la petite communauté, de sorte qu'il ne restait plus que deux sœurs, lorsqu'un arrêté ministériel du 11 novembre 1823

vint la supprimer. Ce même arrêté laissait aux deux religieuses survivantes la jouissance des revenus de l'établissement et leur permettait d'habiter le couvent jusqu'à leur décès. Grâce aux efforts de M. Stembert, bourgmestre de Dolhain, qui se rendit personnellement à La Haye, les bâtiments furent conservés à l'instruction publique ainsi que la partie libre des revenus. Après la mort des deux religieuses, la partie de ces revenus dont elles avaient conservé la jouissance, devait être également employée dans leur intégrité pour l'instruction primaire.

La dernière religieuse de Dolhain, sœur Marie Rose-de-saint-Guillaume, dite Beckers, native de Hombourg, est décédée en 1847, après avoir eu le bonheur assez fréquent dans cette congrégation, de célébrer en 1841 le cinquantième anniversaire de sa profession, qui fut un jour de fête pour toute cette petite ville. L'église conventuelle devint paroissiale, lorsque Dolhain fut démembré de la paroisse de Limbourg en 1834. Après avoir été longtemps le *palladium* de la ville de Limbourg, forteresse plus imprenable par la prière et les macérations des épouses de J.-G. qu'elle hébergeait, que par ses

rochers et ses bastions, l'ancien couvent est devenu en quelque sorte le berceau de la jeune succursale. Puisse cette dernière à son tour ne jamais oublier ce qu'elle doit à la congrégation de Jeanne de Jésus, et formuler un jour son amour et sa reconnaissance, en préparant à sa vénérable fondatrice un tombeau digne d'elle, digne du sanctuaire dans lequel elle repose, digne enfin du Dieu dont elle fut l'épouse fidèle ! Puisse cette ville industrielle être préservée, par la prière de cette sainte femme, des écarts dans lesquels conduit souvent l'industrie que ne sanctifie pas l'esprit chrétien ! Puissent de nouveau, comme dans le passé, ses malades trouver leur guérison sur son sépulcre ! puissent ses affligés y obtenir la consolation dans leurs angoisses ! ses malheureux la sainte résignation ! puisse enfin un jour l'arbre rajeuni de Jeanne de Jésus, être replanté sur son sol natal, orné cette fois d'une double floraison d'œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle !

mento de la raza europea, entendiendo como tal a todos los descendientes del Aborigen y al resto de pueblos no europeos sin distinción de raza o cultura, que no son de la raza negra, abriendo así una excepción al principio de separación racial en lo tocante a los que han adquirido una cultura europea o similar. La raza negra no es una raza, sino una raza humana, que se ha adaptado a las condiciones climáticas y geográficas de África y que no tiene otra salida que la migración. La raza negra es una raza humana que ha desarrollado una cultura propia, que es la cultura africana, y que no tiene otra salida que la migración. La raza negra es una raza humana que ha desarrollado una cultura propia, que es la cultura africana, y que no tiene otra salida que la migración.

PIÈCES
JUSTIFICATIVES

LITERATUR

DONATION DU FONDS

POUR LES RELIGIEUSES DE LIMBOURG.

Cejourd'hui, le dix-septiesme jour du mois de janvier de l'an de nostre Seigneur Jésu-Christ mille six cents et trente deux comparut par devant moi soussigné notaire apostolique, résidant à Bruxelles, en présence des témoins ci-dessous nommés noble dame Françoise de Gaure, marquise de Malespine et Monti, dame foncière de Viller, de Hombourg, etc., ensemble le Révérend Père Charles de Malespine de la société de Jésus tant en son nom qu'au nom de son frère, duquel il déclare avoir procure, ainsi que en bas sera mis et se firent exhiber certaine donation inter vivos en la teneur de suivante :

Françoise de Gaure, marquise de Malespine, de Monti, dame foncière de Viller, de Hombourg, etc., et Charles de Malespine et de Monti de la société de Jésus tant en son nom qu'en vertu de la promesse de

son frère à tous ceux à qui appartiendra sçavoir fai-
sons que pour l'amour de Dieu, salut de nostre âme
et de feu notre mari et père de nos enfants et en
réquisition du Révérend Père J. Pierre Marchant,
lors définiteur général de l'ordre de Saint-François
et ministre provincial de la province des Flandres
avons purement et franchement donné et transporté,
donnons et transportons à perpétuité nostre maison
en la ville de Limbourg avec les jardins, estables etc.,
en lieu appelé *la Batterie*, pour y être basti un mo-
nastère pour les religieuses Pénitentes Réformées de
l'ordre de Saint-François, comme aussi présentement
et dit monastère y est basti, nous ayant été données
dépositions, lettres par le susdit R. Père Provincial
par lesquelles il nous communique prières, messes,
offices divins et privilèges tant des souverains Pon-
tifes que de l'ordre qui ont été donnés ou seront par
après concédés aux fondateurs ou fondatrices des
maisons religieuses reconnaissant pour vrais fonda-
trice et fondateur de ladite maison des religieuses
Pénitentes de l'ordre de Saint-François basti sur
mon fond de la susdite ville de Limbourg, lequel
droit aux privilèges de fondatrices et fondateurs ayant

accepté pour nous et nos héritiers celui ou celle à qui entendront les laisser par testament ou dernière volonté nous avons voulu réciprocement faire déposition de ces propres lettres de donation légitime et assurance pour les susdites religieuses, suppléant par cet escrit toutes conditions de formes requises, afin que cette donation sorte à toujours son plénier effect, sans que personne les puisse troubler. Au signe de quoi avons signé les présentes de nostre signe manuel †

Et ont ladite dame comparante et ledit Révérend Père signé la minute de ceste de la manière suivante : Françoise de Gaure, marquise de Malespine et de Monti. Charles de Malespine et de Monti de la société de Jésus, de la vertu de mon frère aussi.

Ainsi fait et passé en la ville de Bruxelles, le jour, mois et an susdits en la présence de Acgidius van den Abbild, secrétaire de ladite dame marquise de Malespine etc., et Jean Dassonville, témoins appelés et signés.

En tesmoignage de vérité signe la présente :

ADRIAN DE MEERBEQUE, not. apost. 1632.

Par acte du 22 janvier 1642, la marquise de Malespine céda ses droits au marquis d'Ayseau. Nous y lisons les lignes suivantes :

« Je donne et légaté le titre de fondatrice que je me suis réservé de la maison des pères de la société de Jésus à Audenaerde comme aussi celui du couvent des Pénitentes de la ville de Limbourg au marquis d'Ayseau, mon nepveu, lesquels titres mon dit nepveu ou ses hoirs masles porteront à toujours après mon décès ou à faute d'iceulx autres masles portant le nom et les armes de Gaure. »

BREF DE S. S. LE PAPE URBAIN VIII

PORANT CONFIRMATION

DES CONSTITUTIONS DES PÉNITENTES-RÉCOLLECTINES.

*Traduction jointe
aux Constitutions imprimées à Luxembourg, 1722.*

URBAIN VIII pape. *Pour future mémoire.*

Ces jours passés nous a fait remontrer notre bien-aimée fille en J.-C. Jeanne de Jésus, supérieure des religieuses réformées du Tiers-Ordre de Saint-François, dites de la Pénitence, vivant sous la clôture perpétuelle de la congrégation de Limbourg aux Pays-Bas, que passé dix ans par permission de ses supérieurs de l'ordre de Saint-François appelés Récollets, avec quelques autres religieuses de ladite congrégation a commencé au duché de Limbourg, diocèse de Liège, une réformation au dit Tiers-Ordre sous clôture perpétuelle et constitutions approuvées par les susdits

supérieurs, laquelle réformation s'est étendue en plusieurs lieux et monastères. Or, comme ladite remontrance ajoutait, de crainte que par succession de temps il n'arrivât que cette réformation se relâcherait, et pour un plus heureux gouvernement de ladite congrégation et accroissement de la religion, ladite Jeanne désirant fort que les susnommées constitutions fussent munies par la puissance de notre confirmation apostolique, Nous voulant en tant que pouvons en N.-S. satisfaire aux pieux desseins de ladite Jeanne et la voulant bénéficier des faveurs et grâces spéciales, l'absolvant aussi par la teneur des présentes et la tenant pour absoute de toute excommunication, suspension, interdit et autres sentences ecclésiastiques ou peines prononcées par le droit ou par homme pour quelque occasion ou cause, si par aventure elle en était liée et ce seulement pour jouir des effets des présentes. Inclinés aux supplications qui nous ont été en son nom présentées sur ce sujet : du conseil de nos vénérables frères, les cardinaux de l'Eglise Romaine, surintendants aux affaires ou négocies des réguliers par autorité apostolique, Nous approuvons et confirmons les dites constitutions (en tant toutefois

qu'elles sont en usage, licites et honnêtes et qu'elles ne sont rappelées ou comprises sous quelques révocations et qu'elles ne sont contraires aux sacrés canons et décrets du Concile de Trente et ordonnances apostoliques). Décernant ces constitutions et lettres être dès maintenant et au temps futur valides, fermes et effectives, obtenir et jouir de leurs pleins et entiers effets et devoir être observées de tous ceux présents et à venir, auxquels en quelque façon que ce soit, elles toucheront ou appartiendront. Et par ainsi que tous les juges ordinaires et délégués, même les auditeurs des causes du sacré Palais apostolique devront juger et définir selon icelles, déclarant nul et invalide tout ce qu'autrement de qui ce soit et de quelle autorité qu'il soit par escient ou par ignorance sera attenté; nonobstant tout ce qui pourrait être servi au contraire.

Donné à Rome, auprès de sainte Marie Majeure sous l'anneau du Pécheur, le 15 juillet 1634, l'année 11 de notre Pontificat.

Et était signé en bas :

M. A. MARALDUS.

LISTE DES RELIGIEUSES PROFESSES

DE LA MAISON-MÈRE DE LIMBOURG (DOLHAIN).

A Limbourg, sœurs

JEANNE DE JÉSUS, dite *Neerick*, fait sa profession le 16 septembre 1623. † 26 août 1648.

Françoise de S^te-Marie, dite *Verhelot*, fait sa profession le 16 septembre 1623.

Marie de S^t-Bonaventure, dite *Backe*, fait sa profession le 16 septembre 1623.

Catherine de S^t-Antoine, dite *Malkam*, fait sa profession le 16 septembre 1623.

Jeanne de S^t-Bernardin, dite *Wageneere*, fait sa profession le 16 septembre 1623.

Angéline de S^te-Marie.

Marie-Claire de S^t-François.

Elisabeth de S^t-Didace.

Marguerite de S^te-Elisabeth.

- Dorothée de S^{te}-Ursule.
Agnès de S^t-Junipère, converse.
ELISABETH DE S^{te}-MARIE, dite *Ferette*.
Cunégonde de la Circoncision.
Théodore de S^{te}-Barbe.
Angéline de S^t-François, dite *Schavanne*.
EMMANUEL DE JÉSUS.
Liduvine de S^t-Léon.
Françoise de S^t-Bernard.
Marie de S^{te}-Cécile.
Espérance du S^t-Esprit.
Archangéline de la Sainte-Trinité.
Thérèse de S^{te}-Anne.
Magdeleine de S^t-Adrien.
Agnès de S^t-Jean-l'Evangéliste.
Geneviève de S^t-Matthieu.
Paula de Jésus.
Ursule de Jésus.
Anne de S^{te}-Claire.
PASCHALE DU SAINT-ESPRIT, dite *Haake*, de Limbourg, fait sa profession le 28 avril 1658, † 14 mars 1720.
Marie-Anne de S^t-Joachim, dite *Borix*, de Soiron,

fait sa profession le 17 janvier 1666, † 15 novembre 1727.

Marthe de Ste-Barbe, dite *Willems*, de Polleur, fait sa profession le 6 décembre 1666, † 20 janvier 1712.

Jeanne de Ste-Claire, dite *Alloys*, de Limbourg, fait sa profession le 31 octobre 1683.

MARIE-JOSEPHE DE JÉSUS, dite *De la Roche*, de Limbourg, fait sa profession le 29 janvier 1686, † jubilaire vers 1740.

Constance de la Résurrection, converse, dite *Dol Sauze*, de Goé, fait sa profession le 22 avril 1689, † 1720.

Bonaventure de Jésus, dite *Géron*, de Namur, fait sa profession le 4 juin 1691.

Françoise-Catherine de Ste-Barbe, de Polleur, fait sa profession le 8 septembre 1695.

Marie-Bernardine de St-Joseph, dite *Flameng*, de Limbourg, fait sa profession le 20 octobre 1695.

Marie-Incarnatio de St-Lambert, dite *Boniver*, de Theux, fait sa profession le 29 octobre 1695.

Marie-Magdeleine, converse, dite *Delhougne*, de

Villers, fait sa profession le 8 juillet 1697, † 31 octobre 1728.

ROSE DE S^t-GÉRARD, dite *Marette*, de Namur, fait sa profession le 2 septembre 1698, † 19 février 1729.

Séraphine de S^t-Servais, dite *Delvaux*, des Ayaux, fait sa profession le 1 février 1699, † 2 mai 1720.

Colombe de la Sainte-Trinité, dite *Lejeune*, de Stoumont, fait sa profession le 31 mai 1699, † 20 septembre 1714.

Anne-Claire de S^{te}-Marguerite, dite *Marayken*, de Limbourg, fait sa profession le 29 septembre 1701, † 16 février 1712.

Jeanne-Paschale de S^{te}-Anne, dite *Firquet*, de Hermalle-lez-Huy, fait sa profession le 25 mars 1703.

A Dolhain, sœurs

Marie-Antoinette de l'Annonciation, dite *Defays*, de Verviers, fait sa profession le 26 mars 1708.

Thérèse-Joseph de St-Guillaume, dite *Sonius*, de Clermont, fait sa profession le 20 juillet 1710.

Marie-Françoise de St-Michel, dite *Bonvoisin*, de Hodimont, fait sa profession le 5 juillet 1711.

Marie-Victoire de St-Jean, dite *Dresse*, de Thimister, fait sa profession le 30 octobre, 1712.

Françoise-Claire de St-Joseph, dite *de Waesberg*, de Clermont, fait sa profession le 23 juillet 1713.

Jeanne-Catherine de St-Henri, dite *La Haie*, de Thimister, fait sa profession le 16 juillet 1715.

Barbe-Joseph de Ste-Catherine, dite *Hacboister*, de Boland, fait sa profession le 30 mars 1717.

Marthe-Joseph de Jésus, dite *Lys*, de Clermont, fait sa profession le 10 août 1721.

Marthe de Ste-Anne, dite *Maraite*, de Xhoffraix, fait sa profession le 8 décembre 1721.

Marie-Hyacinthe du Saint-Esprit, dite *Mottet*, de Polleur, fait sa profession le 20 juin 1724.

Marie Claire de St-Jean, dite *Mangay*, de Verviers, fait sa profession le 29 avril 1725.

Marie-Caroline de St-Jean, dite *Herquet*, de Verviers, fait sa profession le 10 juillet 1725.

MARIE-JOSÉPHINE DE ST-HENRI, dite *Vanderheyden*, de Montzen, fait sa profession le 9 septembre 1727.

Claire-Joseph de St-Pierre, dite *Mangay*, de Verviers, fait sa profession le 26 septembre 1728.

Marie-Isabelle de St-Antoine, dite *Laurenti*, de Limbourg, fait sa profession le 19 novembre 1728.

Marie-Anne de St-Guillaume, dite *Charise*, de Montzen, fait sa profession le 24 mai 1731.

Anne-Joseph de St-Paul, dite *Keser*, de Dolhain, fait sa profession le 4 septembre 1731.

Marie-Elisabeth de St-Jean, dite *Hesbignon*, de Herve, fait sa profession le 10 mai 1734.

Marie-Catherine de St-Antoine, dite *Rogister*, de Charneux, fait sa profession le 26 novembre 1734.

Anne-Elisabeth de St-Nicolas, dite *Colette*, de Heusy, fait sa profession le 16 février 1735.

Jeanne-Victoire de St-Henri, dite *Feye*, de Néaux, fait sa profession le 12 décembre 1735.

MARIE-EMMANUEL DE ST-JOSEPH, dite *Bousse*, du pays de Luxembourg, fait sa profession le 25 mars 1740.

Marie-Ange de St-Matthias, dite *Malvau*, de Bol-
land, fait sa profession le 30 octobre 1740.

Marie-Joseph de St-François, dite *Birven*, de
Montzen, fait sa profession le 12 septembre 1746.

Thérèse-Joseph de St-Martin, dite *Marbaise*, fait
sa profession le 3 novembre 1750.

Marie-Séraphine de St-Paul, dite *Esser*, fait sa
profession en 1751.

Catherine-Joseph de St-Elisabeth, dite *Franck*,
fait sa profession le 12 janvier 1752.

Marie-Thérèse de St-Jean, dite *Geratz*, fait sa pro-
fession le 19 juin 1752.

Marie-Claire de St-Adolphe, dite *Philips*, fait sa
profession le 26 septembre 1752.

Marie-Anne de St-Léonard, dite *Poyck*, fait sa
profession le 6 novembre 1752.

Marie-Bonaventure de St-Jean, dite *Gillis*, fait sa
profession en 1754.

Marie-Gabriel de St-Henri, dite *Vonderheyden*, fait
sa profession le 28 mai 1754.

Marie-Jeanne de St-Wimand, dite *Birven*, fait sa
profession le 2 juillet 1754.

Marie-Françoise de St-Isaac, dite *Vercken*, fait sa
profession le 18 juillet 1754.

Marie-Angéline de St-Jacques, dite *Cardolle*, fait sa profession le 1 juin 1755.

Marie-Constance de St-Pierre, dite *Kounen*, fait sa profession le 29 juillet 1755.

Anne-Joseph de St-Jacques, dite *Delsaute*, fait sa profession le 26 juin 1758.

Marie-Rose de St-Lambert, dite *Quoitbach*, fait sa profession le 4 septembre 1758.

Marie-Alexandrine de St-Guillaume, dite *de Cerrixhe*, fait sa profession le 8 juillet 1760.

Bernardine de St-Pierre, dite *Hermens*, fait sa profession le 3 novembre 1761, † 19 mars 1810.

Marie-Joseph de St-Guillaume, dite *Vossen*, fait sa profession le 3 août 1762.

Marie-Hubertine de St-Jean, dite *Vonderheyden*, fait sa profession le 28 septembre 1762.

Marie-Catherine de St-Léon, dite *Legrand*, fait sa profession le 17 mai 1763.

Marie-Marthe de St-Nicolas, dite *Dausemburg*, fait sa profession le 4 juin 1764.

ANNE-CATHERINE-JOSEPH DE ST-HENRI, dite *Vonderheyden*, fait sa profession le 19 octobre 1766.

Marie-Cécile de St-Mathias, dite *Esser*, fait sa profession le 4 août 1767.

Marie-Lambertine de St-Jean, dite *Schins*, fait sa profession le 12 juin 1771.

Marie-Anne de St-David, dite *Cormann*, fait sa profession le 16 août 1780.

Marie-Rose de St-Guillaume, dite *Beckers*, de Hombourg, fait sa profession le 4 septembre 1792.
† 26 novembre 1847 jubilaire.

FIN.

TABLE.

DÉDICACE.

AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE PREMIER. — Entrée en religion : noviciat, profession, clôture. — Le R. P. Marchant	4
CHAP. DEUXIÈME. — Jeanne est élue supérieure : opposition contre la clôture ; elle abdique ; mesures prises par les supérieurs. — Souffrances de sœur Jeanne. — Le petit chapelet de la Passion.	9
CHAP. TROISIÈME. — Elle établit la clôture et la réforme hors de son monastère. — Madame de Malespine fait don d'une maison à Limbourg. — Départ de Jeanne avec quatre compagnes pour cette ville. — Allocution de la Mère Jeanne à ses filles. — Résumé des constitutions approuvées par Urbain VIII. — Premiers succès.	49

CHAP. QUATRIÈME. — De sa mortification, et comment elle y exerçait ses filles. — Epreuve que les sœurs appelaient leur <i>Purgatoire</i> . — Don du discernement des esprits.	34
CHAP. CINQUIÈME. — Elle va fonder un monastère à Philippeville. — Visite à la marquise de Malespine. — Réception des sœurs. — Inauguration du nouveau cloître. — Vocation extraordinaire de la baronne de Schingen. — La réforme à Ecloo, fondations à Fontaine-l'Evêque, à Couvin, etc.	44
CHAP. SIXIÈME. — Des connaissances ou révélations dont Dieu favorisa la vénérable sœur Jeanne de Jésus. — Son esprit prophétique. — Discernement des esprits. — Don de contemplation. — Scène de jubilation mystique	53
CHAP. SEPTIÈME. — De la ferveur de son amour et de sa dévotion. — Transports de l'amour divin. — Sa dévotion envers le Saint-Sacrement. — Octave d'adoration dans le couvent des Récollectines. — Guérison extraordinaire d'une petite fille. — Sa confiance en Dieu et son égalité d'humeur.	63
CHAP. HUITIÈME. — De sa mort et de sa sépulture	73

LE JARDIN DES DÉLICES DU SEIGNEUR.

I. — De la grâce prévenante	87
II. — De la grâce sensible	91

III. — De la grâce florissante.	95
IV. — De la grâce purifiante.	99
V. — De la grâce gratifiante.	103
VI. — De la grâce jubilante	107
INSTRUCTIONS AUX NOVICES.	121
MAXIMES extraites des instructions que la mère Jeanne faisait aux professes	135
DÉVOT CHAPELET sur les mystères de la passion de N.-S. J.-C.	
	147
NOTES HISTORIQUES sur le couvent et la congrégation de Limbourg (Dolhain)	159
RÈGLEMENT PROVISOIRE communiqué aux couvents des religieuses soumises au Provincial des Frères-Mineurs Récollets de la province de Flandre, pour être suivi après leur expulsion et pendant toute la durée de leur suppression.	165
DONATION DU FONDS pour les religieuses de Limbourg	177
BREF DE SA SAINTETÉ le Pape Urbain VIII, portant confirmation des Constitutions des Pénitentes-Récollectines. (Traduction jointe aux Constitutions imprimées à Luxembourg, 1722).	181
LISTE DES RELIGIEUSES professes de la Maison-Mère de Limbourg (Dolhain).	185

FIN DE LA TABLE.

Typ. de H. Casterman.

Kg3193Y







